

Commission des finances

Comptes Financiers Uniques 2024

Et

Budgets 2025

Pour mémoire :

Le budget comporte deux sections : la section de Fonctionnement et la section d'Investissement, avec pour chacune, une partie « dépenses » et une partie « recettes », l'équilibre doit être parfait entre les dépenses et les recettes à l'intérieur de chacune des deux sections.

Chaque section est composée de chapitres qui sont eux-mêmes composés de différents articles. Le Conseil Municipal approuve les montants au niveau des chapitres, ce qui laisse une certaine souplesse, tout au long de l'année d'exécution, sans que le Conseil Municipal soit à nouveau saisi en cas de modification ou de dépassements des lignes au niveau des articles.

Chapitres →

LE BUDGET COMMUNAL	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	013 Atténuations des charges
012 Charges de Personnel	70 Produits des Services et ventes diverses
65 Charges de Gestion Courante	73 Impôts et Taxes
66 Charges de Gestion Courante	74 Dotations - Subventions - Participations
67 Charges Exceptionnelles	75 Autres produits de gestion courante
68 Dotations	77 Produits Exceptionnels
022 Dépenses Imprévues	
002 Résultat Reporté	002 Résultat Reporté
023 Virement à la Section d'Investissement	
EQUILIBRE ENTRE DEPENSES ET RECETTES	
SECTION D' INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
16 Emprunts et Dettes Assimilées (Capital)	10 Dotations Fds divers et réserves
21 Immobilisations Corporelles	13 Subventions d'Investissement Reçues
23 Immobilisations en cours	16 Emprunts à contracter
001 Résultat d'exécution Reporté	001 Solde d'exécution Reporté
	021 Virement de la Section de Fonctionnement
EQUILIBRE ENTRE DEPENSES ET RECETTES	

Le référentiel M57 :

Section Investissement

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**II**  
**C1**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA					
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)					
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)					
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)					
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)					
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement (3)					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (5)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières (3)					
<b>Total des dépenses financières</b>						
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>						
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)					
041	Opérations patrimoniales (7)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>						
<b>TOTAL</b>						
						+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)					
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)					
21	Immobilisations corporelles (3)					
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)					
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)					
<b>Total des recettes d'équipement</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)					
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières (3)					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
<b>Total des recettes financières</b>						
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>						

021	Virement de la section de fonctionnement (10)					
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)					
041	Opérations patrimoniales (10)					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>						

<b>TOTAL</b>						
--------------	--	--	--	--	--	--

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	
--	--

### Section de Fonctionnement :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)					
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)					
014	Atténuations de produits					
016	APA					
017	RSA / Régularisations de RMI					
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)					
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>						
66	Charges financières					
67	Charges spécifiques (3)					
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>						

023	Virement à la section d'investissement (4)					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)					
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>						

<b>TOTAL</b>						
--------------	--	--	--	--	--	--

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
--	--

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Aténuations de charges (3)					
016	APA					
017	RSA / Régularisations de RMI					
70	Prod. services, domaine, ventes diverses					
73	Impôts et taxes (sauf le 731)					
731	Fiscalité locale					
74	Dotations et participations (3)					
75	Autres produits de gestion courante (3)					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>						
76	Produits financiers					
77	Produits spécifiques (3)					
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>						

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)					
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						

<b>TOTAL</b>						
--------------	--	--	--	--	--	--

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						
---	--	--	--	--	--	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						
--	--	--	--	--	--	--

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	
---	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.



**LEXIQUE des COMPTES :**

**Section de Fonctionnement**

**Dépenses :**

011 - Charges à caractère Général : Dépenses nécessaires au fonctionnement des services : électricité, carburant, animations, fournitures, petit matériel, entretien voiries, bâtiments, réseaux...

012 - Charges de personnel et frais assimilés : salaires

65 - Autres charges de gestion courante : indemnités des élus et subventions aux associations

66 - Charges financières : Intérêts des emprunts

67 - Charges exceptionnelles : titres annulés, intérêts moratoires...

014 - Atténuation de produits : règlement du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements, plus-values...

023 - Virement à la section d'investissement : autofinancement

**Recettes :**

- 002 - Résultat de fonctionnement reporté (résultat du compte administratif N-1)
- 013 - Atténuation de charges : remboursement par l'assurance des salaires du personnel en position de congé maladie.
- 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses : restauration scolaire, régie médiathèque et salle de sports, concessions...
- 73 - Impôts et taxes : Attributions de compensations, redevance des marchés forains, occupation du Domaine Public, taxes additionnelles aux droits de mutation...
- 731 : Fiscalité locale
- 74 - Dotations, subventions et participations : frais de scolarité des autres communes, Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation de Solidarité Rurale (DSR), Dotation Nationale de Péréquation (DNP).
- 75 - Autres produits de gestion courante : Loyers des immeubles et recettes du Centre Eugène Godey,.
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits exceptionnels : contrat de gérance du camping, plus-value...

**Section d'Investissement :****Dépenses :**

- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement : Résultats du Compte Administratif N-1
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 041 - Opérations patrimoniales : ex effacement de réseaux
- 16 - Emprunts et dettes assimilées : remboursement dette en capital
- 20 - Immobilisations incorporelles : frais d'études lorsqu'elles sont suivies de travaux (exemple des maîtres d'œuvre)
- 204 - Subventions d'équipement versées
- 21 - Immobilisations corporelles : acquisitions diverses : terrains, matériel technique, informatique, scolaire...
- 23 - Immobilisation en cours : travaux sur les bâtiments, sur les réseaux et sur la voirie.

**Recettes :**

- 021 - Virement de la section de fonctionnement : autofinancement – Le montant de cet article correspond exactement au montant du chapitre 023 en section de fonctionnement.
- 024 - Produits des cessions : vente de biens
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 041 - Opérations patrimoniales : effacement de réseaux
- 10 - Dotations fonds divers et réserves : FCTVA, Taxe d'Aménagement, réserves (prélèvement de l'excédent de fonctionnement pour financer le besoin de financement en investissement...
- 13 - Subventions d'investissement : subventions affectées : DETR, Contrat de Territoire...
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisation incorporelles : maîtrise d'œuvre...
- 23 - Immobilisation en cours : exemple : remboursement des avances par les entreprises dans les marchés publics.



Chaque chapitre est ensuite divisé en article (en dépenses et en recettes et dans les deux sections)

### **Les Sections :**

- **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de la section de fonctionnement concernent le fonctionnement des services et l'entretien courant du patrimoine communal et de ses équipements : dépenses d'eau, de carburant, les assurances, le petit matériel, les fournitures d'entretien..., les salaires et indemnités, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts... etc...

Les recettes de la section de fonctionnement sont composées de la fiscalité, des dotations, des attributions de compensation, des loyers, des redevances dues par les usagers... etc ...

- **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement visent à améliorer et à enrichir le patrimoine communal : (acquisition de terrains, de matériel, travaux de voirie, de bâtiments, d'éclairage public ...etc... et du remboursement du capital des emprunts).

Les recettes de la section d'investissement sont composées des dotations et fonds divers (taxe d'aménagement, FCTVA...) des subventions d'équipement (Etat, Région, Département...), de la vente de biens et des emprunts. Il n'est pas possible de recourir à l'emprunt pour régler des dépenses en section de fonctionnement.

**LES DEPENSES ET LES RECETTES DOIVENT ÊTRE ÉQUILIBRÉES A  
L'INTERIEUR DE CHAQUE SECTION**

Le vote se fait au niveau des Chapitres et non pas de chaque article.

### **LES IMPOTS LOCAUX :**

Chaque année, le Conseil Municipal doit voter les taux d'imposition locaux. Pour mémoire, ils n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années.

Les services fiscaux transmettent les bases d'imposition et les taux votés appliqués donnent le produit fiscal de l'année pour le budget.

Essentiellement destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement, leur assiette de recouvrement et les taux sont très encadrés par l'état et ne permettent pas de financer l'ampleur des compétences prises en charge par les collectivités suite aux lois de décentralisation.

Le document présente dans une première partie les comptes financiers uniques 2024 et dans sa deuxième partie les propositions budgétaires 2025 pour le budget principal et les budgets annexes.

### **L'AUTOFINANCEMENT :**

L'article 023 de la section de fonctionnement en dépenses correspond à l'AUTOFINANCEMENT.

Lors de la préparation budgétaire, la somme inscrite sur cette ligne correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cette somme permet dans un premier temps d'équilibrer le budget.

Dans un second temps, cette somme est inscrite en recette à la section d'investissement (021). Elle donne à la collectivité une certaine capacité à investir. Il est important de noter que le montant inscrit doit au moins couvrir le remboursement de la dette en capital.

		Budget 2024	
2023	DEPENSES	RECETTES	
F o n c t .	Dépenses : 4 729 533,56 (dont remboursement intérêts de la dette)	Recettes : 6 698 651,40	
	Virement à la section d'investissement : <b>1 969 117,84</b>		
	<b>TOTAL : 6 698 651,40</b>	<b>TOTAL : 6 698 651,40</b>	
I n v e s t .	Dépenses 4 199 230,64 dont 230 517,23€ deficit investissement reporté	Recettes : 2 483 140,60	
	Remboursement du capital des emprunts 253 027,80€	Virement de la section de fonctionnement : <b>1 969 117,84</b>	
	<b>TOTAL : 4 452 258,44</b>	<b>TOTAL : 4 452 258,44</b>	

### L'EMPRUNT :

Il peut être nécessaire de recourir à l'emprunt pour assurer le financement d'une dépense d'investissement.

Dans ce cas, plusieurs banques sont contactées et une analyse des taux et durée est effectuée avant le choix de la banque.

Cette dernière demande les comptes des années précédentes pour vérifier que la commune pourra rembourser le prêt qu'elle sollicite, d'où la nécessité de pouvoir dégager chaque année un autofinancement important.

### SPECIFICITE DE DEUX EMPRUNTS :

Dans le cadre du Grand Chantier FLAMANVILLE 3, la commune de Barneville-Carteret, vu sa situation par rapport à la centrale, a pu bénéficier de deux emprunts « grand chantier ». Ils ont été contractés auprès de la Caisse d'Epargne Normandie, par convention tripartite entre EDF, la Commune et la Banque.

EDF rembourse à la commune le montant des intérêts de ces deux emprunts sur la base de 3.90%, les emprunts ayant été conclus sur un taux Euribor 3 mois, capé + 1, ce taux n'a jamais été atteint. Le surplus est donc reversé en remboursement anticipé du capital chaque année.

L'EPR ayant pris beaucoup de retard, EDF fait un geste pour les communes qui ont participé à ces opérations en remboursant également en 2020 et 2021 une part du Capital (pour la commune : 56 215€) ces sommes seront également reversées à la banque pour le remboursement anticipé du capital, ce qui diminue l'état de la dette en conséquence. Cette convention a été renouvelée en 2022. Ces trois compensations exceptionnelles ont permis de baisser de façon significative le capital restant à rembourser.

Les deux emprunts ont été respectivement contractés en 2010 à hauteur de 450 000€ pour le financement des équipements sportifs (réfection salle de sports et city parc) et pour les travaux du Groupe scolaire : 610 000€, sur une durée de 20 années avec remboursement différé du capital sur 15 ans.

En 2025, avec la mise en service de l'EPR, la commune ne percevra plus les subventions EDF.

**Tableau d'amortissement 2024 pour ces deux emprunts contractés en 2010 avec différé du remboursement du capital jusqu'en 2017. – Fin du remboursement :18/04/2030**

**Pour l'année 2024**

**Prêt de 450 000€**

Date échéance	Capital	Intérêts	En cours	Taux
18/01/2024	3 281.35	799.33	82 033.84	3.289
18/04/2024	3 281.35	682.02	78 752.49	3.289
18/07/2024	3 281.35	654.74	75 471.14	3.289
18/10/2024	3 281.35	634.35	72 189.79	3.289
22/12/2024	13 847.46	0	58 342.33	

**Prêt de 610 000€**

Date échéance	Capital	Intérêts	En cours	Taux
18/01/2024	4 464.92	1 087.12	111 623.07	3.289
18/04/2024	4 464.92	928.02	107 158.15	3.289
18/07/2024	4 464.92	890.90	102 693.23	3.289
18/10/2024	4 464.92	863.16	98 228.31	3.289
22/12/2024	18 755.51		79472.80	

Référence	Ordre	Prêteur	Date Vers.	Date Fin	Durée Réelle	Taux	Taux Type	Vie Moy.	Durée Rési	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû 31/12/2024
7807182-1	1	CE	19/11/2010	15/11/2025	180	3,08	Fixe	58.50	4	T	200 000,00	13 333.52
A1410012-1	1	CE	18/04/2011	18/04/2030	228	0,00	Fixe	10.80	4 à 9 m	T	450 000,00	72 189.79
A1410011-1	1	CE	18/04/2011	18/04/2030	228	3,00	Fixe	40.69	4 à 9 m	T	610 000,00	98 228.31
10000034646-1	1	AGCE	10/10/2013	10/10/2028	180	3,63	Fixe	89.97	3 à 3 m	T	400 000,00	106 666.52
4262694-1	1	CE	02/05/2014	15/05/2034	240	3,75	Fixe	112.01	8 à 9 m	T	400 000,00	190 000.00
4380562-1	1	CE	31/12/2014	15/01/2025	120	1,64	Fixe	2042.88	-	T	300 000,00	8 113.96
MON506807-1	1	LBP	31/12/2015	01/01/2031	180	1,85	Fixe	195.05	5 à 6 m	T	350 000,00	145 833.45
MON520417EUR/0521260-1	1	LBP	30/04/2018	01/05/2028	120	1,06	Fixe	265.70	2 a 11 m	T	350 000,00	122 500.00
545784-1	1	BPOS	16/11/2023	01/12/2038	180	4,32	LIVRET A	92.01	13 à 4 m	T	460 000,00	437 685.75
<b>Total</b>											<b>3 520 000,00</b>	<b>1 194 551.30</b>

## PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion . L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du **compte financier unique (CFU)** qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026

La commune a accepté le passage au Compte Financier Unique pour l'année 2024.

L'objectif du CFU a pour but de :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

### **LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPAL :**

#### **Présentation générale :**

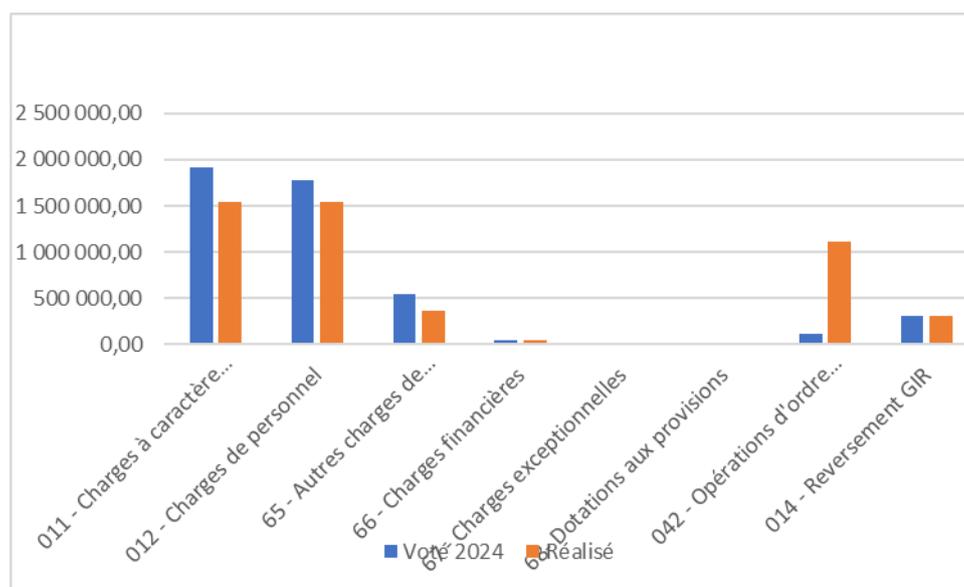
Résultats de l'année 2024

	Investissement	Fonctionnement	Résultat au 31/12/24
Dépenses	2 174 919,99	4 935 531,64	
Recette	1 576 981,00	5 975 461,02	
<b>Totaux</b>	<b>-597 938,99</b>	<b>1 039 929,38</b>	<b>441 990,39</b>

## DETAIL SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### DEPENSES REALISEES :

DEPENSES Section de Fonctionnement		
Chapitre	Voté 2024	Réalisé
011 - Charges à caractère général	1 907 482,00	1 536 966,50
012 - Charges de personnel	1 778 684,00	1 547 125,24
65 - Autres charges de gestion courante	547 215,34	372 033,14
66 - Charges financières	50 925,00	45 006,28
67 - Charges exceptionnelles	7 000,00	4 834,65
68- Dotations aux provisions	17 420,91	
042 - Opérations d'ordre entre section	109 996,31	1 118 820,83
014 - Reversement GIR	310 750,00	310 745,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 729 473,56</b>	<b>4 935 531,64</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 969 177,84</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>6 698 651,40</b>	



Les deux chapitres les plus importants sont les chapitre 011 – charges à caractère général et 012 – Charges de Personnel.

### CHAPITRE 011 : Pour mémoire :

BP 2020 : chapitre 011 : Inscription - 1 313 053.00€ - Réalisé : 1 109 384.10€

BP 2021 : Chapitre 011 : Inscription - 1 476 534.15€ - Réalisé : 1 416 014.32€

BP 2022 : Chapitre 011 : Inscription - 1 552 075.00€ - Réalisé : 1 338 381.32€

BP 2023 : Chapitre 011 : Inscription - 1 696 477.76€ - Réalisé : 1 412 251.82€

BP 2024 : Chapitre 011 : Inscription – 1 907 482.00€ - Réalisé : 1 536 966.50€

Avec notamment les dégâts provoqués par la tempête CIARAN, les hausses des réservations du Centre Eugène Godey, la défense contre la mer, les inscriptions budgétaires de ce chapitre 011 étaient en nette progression au moment de la confection du budget.

**Rappel des explications données au moment du vote du Budget en Avril 2024 :**

Articles	Plus	Moins
Alimentation CEG - réservations en hausse	25 000	
Electricité (inscription par rapport aux dépenses 2023 avec augmentation)		23 000
Combustibles (inscriptions par rapport à 2023)		18000
Petit équipement	5000	
Voirie (panneaux demandés par Police)	9500	
Fournitures et consommables - Ganivelles (devis signés) et fournitures pour les nombreux travaux en régie.	137 113	
ASTRE (moins d'agents ASTRE et plus de contrats commune)		40000
Locations immobilières 'en 2023 deux loyers Pôle Nautique)		39953
Entretien et réparations bâtiments publics (réparation des dégâts tempête CIARAN : remboursement assurance en recettes	166506	
Entretien voirie et réseaux : en 2023 50000€ inscrits pour l'EP Camping non réalisé en 2024 : inscription investissement		31000
Autres frais divers draps CEG et illuminations	16577	
Voyages et déplacement sorties scolaires dont jersey, piscine, voile etc	8000	
<b>TOTAUX</b>	<b>367 696</b>	<b>151 953</b>
Différence	215 743	

Explications sur la différence les plus importantes entre les [1 907 482.00€ inscrits au Budget](#) et [1 536 966.50 réalisés](#).

Quelques articles sont en dépassement, mais en règle générale, les dépenses courantes ont été estimées à juste montant.

Quelques prévisions n'ont pas été réalisées :

- Eau –Assainissement : - 10000€ (estimation par rapport à 2023 : fuite)
- Electricité : - 56 000€ (gestion maîtrisée et efforts mutuels)
- Fournitures et consommables : - 100 000€ (moins de dépenses sur le littoral : ganivelles, fascines) travaux en régie moins importants : un menuisier est en arrêt maladie depuis le 6 Août 2024.
- Locations immobilières : - 80 000€ (le loyer du pôle nautique 2024 n'a été facturé qu'en Janvier 2025)
- Entretien et réparation bâtiments : - 53 000€ Non réalisé : cafétéria Mairie, Sanitaire PMR plage, Aménagement cour CT ( réalisé à moindre coûts)...

- Maintenance ;; - 50 000€ : Certaines inscriptions sont prélevées sur d'autres articles. Les estimations pour la maintenance des bâtiments ont été surestimées – maintenance pour mise à jour de certains équipements : à prévoir sur plusieurs années. (SARLEC -14000€)

### Détail explicatif du chapitre 011

Chapitre 11 - charges à caractère général		Propositions 2024	Réalisé 2024	Observations
Articles				
6023	Fournitures de voirie			
60611	Eau et assainissement	24 000,00	14 931,76	Inscription calquée sur dépenses 2023 avec grosse fuite salle du parc - Maîtrise de la consommation (plus de douches de plage par exemple)
60612	Energie-Electricité	240 000,00	183 493,75	Maîtrise de la consommation
60621	Combustibles	55 000,00	60 416,18	Gas et Fioul (1 livraison de plus sur chaque pôle/2023)
60622	Carburants	17 000,00	15 188,60	
60623	Alimentation	60 000,00	34 105,62	Centre Eugène Godey -
60624	Produits de traitement			
60631	Fourniture d'entretien	16 900,00	18 228,97	Plein de fournitures pour l'école en fin d'année et housses Marché)
60632	Fourniture de petit équipement	45 600,00	54 565,65	Renforts pour tentes (+3500€) blocs autonomes + 3000€)
60633	Fourniture de voirie	35 500,00	13 725,64	Enrobé, bordures,,,
60636	Vêtements de travail	11 250,00	4 547,04	Police, technique et écoles
6064	Fournitures Administratives	17 000,00	21 857,37	nouvelle plastifieuse, film 2000€ achat de boites archives
6065	Livres, Disques, Cassettes	16 000,00	10 610,85	Budget médiathèque
6067	Fournitures scolaires	9 000,00	9 264,79	
6068	Fournitures et consommables	241 363,00	140 672,90	Prévu 112 213€ pour le littoral : réglé 65 578€ - Prévu 50 000€ travaux en régie bâtiments : réalisé 29 000€ (absence un menuisier pour maladie)...
611	Contrat prestations services	86 100,00	70 499,73	Convivio, socotec, gescime, Ch levage, PISN
611	ASTRE	50 000,00	42 762,31	Personnel Ecole et Cantine uniquement

6132	Locations immobilières	94 840,00	13 146,38	Moins 60 000€ loyer Pôle Nautique réglé début 2025, Loyers PMI, mloc machine affranchir, sncf
61351	Location matériel roulant			
61358	Location mobilières	38 220,00	40 367,31	Copieurs, Citernes, Santiraires manifestations, Tentes
614	Charges locatives			
61521	Entretien de terrains	21 840,00	23 802,96	Elagage et Stade (Idex???)
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	243 256,00	189 654,83	Non réalisé : aménagement Cafétéria : 8000, Aménagement cour CT 30 000, Sanitaire PMR plage 10 000)
615228	Entretien et réparation autres bâtiments	23 600,00	41 970,24	Diagnostics amiante, Fourniture de peinture,
615231	Entretien de voies et réseaux	63 000,00	61 702,32	Peinture au sol, astre environnement, réparation cale barneville-plage, déplacement borne rechargement véhicules élec
615232	Entretien et réparation de réseaux	10 000,00	11 091,78	Dératisation Modification éclairage public
61551	Entretien de matériel roulant	21 500,00	12 269,66	Factures garage DUBOST et MOTIN
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 700,00	7 044,03	Réparations petit matériel, lave vaissellen nettoyage des hottes...
6156	Maintenance	100 120,00	50 713,56	Maintenance SARLEC 26 000 sur 40000 prévu- Berger Levrault 3400 AF Maintenance pôle Nautique (-3000) IBC sur autre compte : - 6000€
6161	Assurances	24 300,00	34 469,15	Rappel 2024 10 000€
617	Etudes et recherches	7 000,00	1 721,16	Dépenses 2024 : analyses des eaux de baignade (en 2023: etude hydraulique Tôt)
6182	Abonnements divers	28 000,00	45 290,61	Contrat IBC prévu sur autres comptes : 22 000€)
	Publication service SVP			
6184	Versement à des organismes de formation	2 000,00	12 843,00	Formations Poids Lourds, AIPR, PSC1, Autorisations de conduite : en 2024 grosse mise à jour des formations

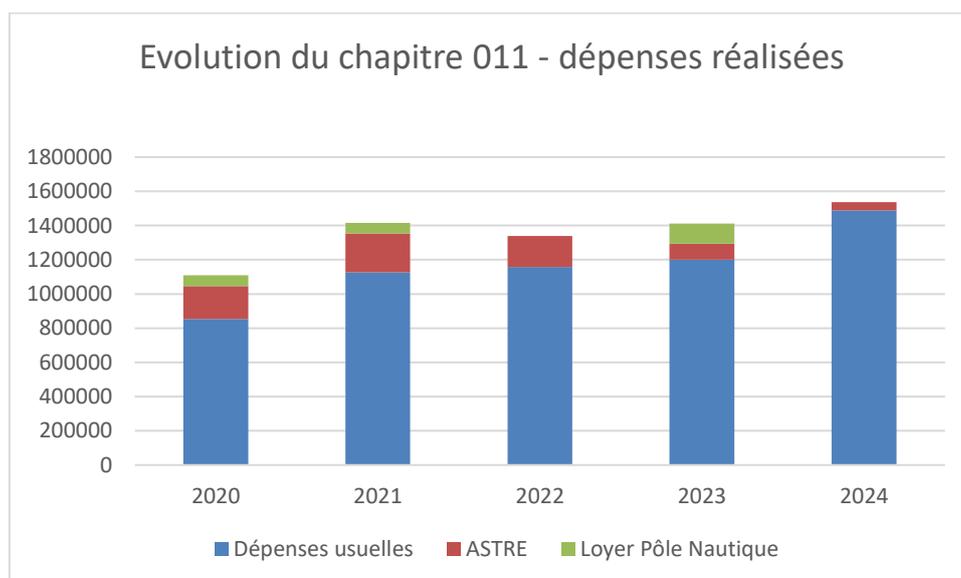
6188	Autres Frais divers	64 920,00	58 734,26	Illuminations SARLEC (46 638€)et nettoyage draps CEG
6225	Indemnités			
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		70,00	Remboursement osthéo agent suite chute sur temps de travail
62268	Honoraires	10 000,00	24 146,21	Me VENIARD : 9600€ Juricia 9285€ Constats huissiers...
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	2 368,46	Lecoïnte et frais actes notaires
6228	Honoraires divers	20 000,00	14 454,00	Savelli - Bornages, levés topos...
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 649,56	Médialex
6232	Fêtes et cérémonies	50 000,00	54 007,69	Feux d'artifice, repas cheveux blancs, noel, doudous naissances, fleurs ...
6233	Foires et expositions	40 000,00	29 872,64	Spectacles de rue, concerts, animations... Flyers et akilux
6236	Catalogues et imprimés et publications	6 000,00	2 980,00	Réalisation du Bulletin
6238	Publicité, publication, relations publiques et divers	8 700,00	8 467,41	Impression bulletins et panneaux expositions
6241	Transports de biens	500,00	0,00	
6245	Transports de personnes extérieurs à la collectivité	10 673,00	6 790,25	Sorties scolaires
6248	Transports divers			
6251	Voyage et déplacements	2 000,00	2 894,96	remboursement frais de déplacement formation
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	5 824,78	
6262	Frais de télécommunication	32 500,00	38 231,41	
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	67,60	Encaissement CB
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00	3 055,05	FSL, FAJ, Fédération auberge jeunesse
6282	Frais de gardiennage			
62876	Remb. GFP rattachement	7 000,00	9 594,20	Séances piscine école, rugby école.
62878	Remboursements de frais à des tiers		1 937,55	remboursements sinistres (hors franchise)
6288	Autres services extérieurs	6 200,00	4 439,00	Equitation et voile école
63512	Taxes Foncières	22 000,00	20 781,00	
6355	Taxes et impôts sur véhicule	400,00	0,00	

637	Autres impôts et taxes	2 500,00	3 642,32	SACEM
<b>TOTAL CHAPITRE 11</b>		<b>1 907 482,00</b>	<b>1 536 966,50</b>	

### EVOLUTION DU CHAPITRE 11 SUR LA PERIODE 2020 - 2024

#### Evolution Chapitre 11 - 2020-2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses usuelles	854 306,47	1 126 923,19	1 158 791,32	1 200 511,33	1 489 204,2
ASTRE	192 044,56	227 713	179 590	93 947,5	47 762,31
Loyer Pôle Nautique	63 033,13	61 378,13	0	117 791,23	0



Malgré la mise en place de bons de commandes, d'un suivi des dépenses, d'une prise de conscience des uns et des autres sur la maîtrise des dépenses de l'argent public, on peut constater une hausse de 280 000€ sur ce chapitre, due en particulier à l'inflation et surtout à la réparation des dégâts de la tempête CIARAN (+140 000€) et 30 000€ sur l'entretien des voies et des réseaux.

Le chapitre honoraires a également subi une augmentation (+ 14 000€) : honoraires avocats, levé topos...

#### Récapitulatif des frais d'avocat depuis 2021

2021 : Me SAVEREUX : 3 000€  
 2022 : Me VENIARD : 7225.20€  
 2023 : Me VENIARD : 5208.00€  
 2024 : Me Veniard : 9 565.20€

**Chapitre 12** – Charges de personnel :

En 2020 : 1 189 458.17

En 2021 : 1 195 144.68

En 2022 : 1 281 403.53

En 2023 : 1 487 420.50

En 2024 : 1 545 125.24

Les dépenses du Personnel ASTRE sont réglées sur le chapitre 011 depuis 2019. En 2024, depuis le 1<sup>er</sup> Mars, seuls deux agents sont rémunérés sous le statut ASTRE pour l'école et le restaurant scolaire.

**Information concernant la différence entre le budgétisé et le réalisé :**

Une erreur de frappe a été commise sur l'état du personnel avec calcul automatique excel : 11770€ mensuel pour un agent, au lieu de 1170€, la différence est d'environ 130 000€

Il y a également eu les deux démissions en cours d'année, les agents n'ont pas été remplacés immédiatement.

**Etat du Personnel au 31.12.2024 :**

**27 Titulaires pour l'année 2024 et 24 titulaires au 31.12.2024 :**

- Départ à la retraite de Thierry VASSELIN au 01.04.2024
- Démission de Cyrille PAIN le 4 Avril 2024
- Démission de Yves MOALIC le 1<sup>er</sup> Juillet 2024.

**6 Stagiaires** : Grégory SADOT (depuis le 01/02/2024), Amandine THEBAUT (depuis le 01/03/2024), Marlène BLASSEL et Maryline DEBOUT (temps non complet : au 01/01/2024) Monique MARICHAL (depuis le 01/01/2024) Justine CATHERINE (depuis le 24/10/2024)

**6 Contractuels** : Jérôme MARTIN (DST), Jean-Luc LECOUTOUR, (Mécanique), Carole LAGARDE, (Centre Eugène Godey), Dorian BIHEL et Anthony CHALUMEAU (Temps non complet : ateliers sports temps restaurant scolaire et surveillance) ; Elodie BOUDET (renfort service administratif)

En 2024, la surveillance des baignades a été assurée par la SNSM. La commune a établi un contrat de travail et rémunéré chaque agent – Coût 2024 pour les salaires : 38 092.44€

**Pour information:**

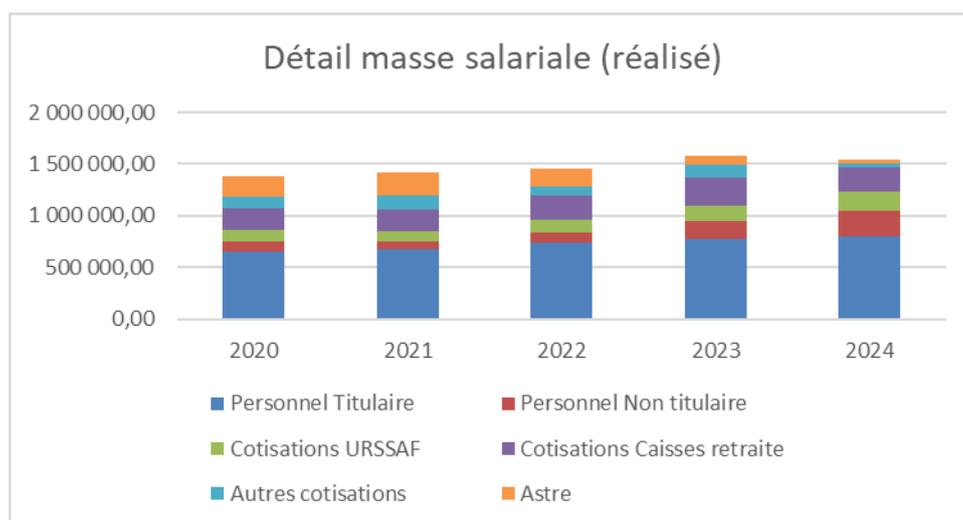
Suite à quelques remontées des parents d'élèves sur le fonctionnement du restaurant scolaire en début d'année 2024, une nouvelle organisation a été mise en place avec l'embauche de deux jeunes titulaires du BPJEPS pour organiser des ateliers sports. De plus, un atelier créatif est également proposé chaque jour.

Cette réorganisation a permis de ne conserver que deux personnels ASTRE.

EVOLUTION DU CHAPITRE 12 PAR POSTES IMPORTANTS

Années	2020	2021	2022	2023	2024
	2020	2021	2022	2023	2024
Personnel Titulaire	650 414,23	683 104	742 870,79	780 129,11	802 354,70

Personnel Non titulaire	102 712,00	69 321	95 544,26	169 103,87	251 247,48
Cotisations URSSAF	109 713,12	103 588	118 559,95	146 571,31	179 004,30
Cotisations Caisses retraite	205 988,00	208 715	234 624	269 994,51	232 703,95
Autres cotisations	120 630,65	130 417,00	89 805	121 621,70	39 052,50
Astre	192 044,00	227 714,00	179 590,00	93 947,50	42 762,31
			1 281 403,53	1 487 420,50	1 547 125,24



	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre Employés communaux	25,1	25,43	27,44	31,87	34,39
Astre	5,46	6,62	4,94	2,4	0,88
Remboursement assurances	2,3	0,8	0,4	1,2	1,79
Nombre Employés	28,26	31,25	31,98	33,07	33,48

### Chapitre 65 : Indemnités élus, subventions aux associations et créances en non valeurs :

**Prévu 567 623.04 € - Réalisé 372 033.14€**

Indemnités élus	116 831.76€
Retraite et cotisations élus a	18 922.36€
Admissions en non-valeur et créances éteintes :	2 953.69€
Subvention au CCAS	5 000.00€
Subventions aux associations :	154 573.76€

Subventions 2023 : 95 143.76€ - En 2024 : 154 573.76€ ciné une fois : 10 000€, Bord à Bord : 5 000€ ; Aviron 4 090€ ; Tour de la Manche Cycliste : 9280€, jumelage 2 500€, société Archéologie 2000€... pour la voile prévu 45 000€, versé 48 333.76€ (reliquat 2023)  
Dont 27 654€ dans le cadre de la « restitution des subventions versées par la 3CI aux communes », somme remboursée par le Cotentin dans le cadre des AC, à l'euro près.

6568 : Transport de sable SPL des Ports de la Manche 67 779.87€ (inscrit : 313 467.26€)

**Indemnités des élus : Le nouvel article L.2123-24-1-1 du CGCT impose la transmission aux Conseillers Municipaux des tableaux des indemnités perçues durant l'année 2024 :**

**Article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales**

**Etat présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat ou SEM ou SPL**

Nom et prénom de l'élu	Indemnités perçues au titre du mandat concerné <b>Brut Fiscal</b>			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune à l'Agglomération			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune (ou de l'EPCI) au sein d'une SEM ou d'une SPL			
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature	
David LEGOUET, Maire	32 555.16	0	0	10 743.24	0	0	VP SPL Tourisme	0	0	0
							VP Assoc Maires Manche	0	0	0
							VP SMEL (Synergie Mer Et Littoral)	0	0	0

Vu, le Maire  
David LEGOUET



**Article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales**

**Etat présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat ou SEM ou SPL**

Nom et prénom de l'élu	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
	Indemnités de fonction perçues Brut Fiscal Année 2023	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature
POISSON Annie, Première Adjointe	12 208.08	0	0
LEPREVOST Guy Deuxième Adjoint	12 208.08	0	0
PERINET Edwige Troisième Adjointe	12 208.08	0	0
LEQUERTIER Jean-Pierre Quatrième Adjoint	12 208.08	0	0
COSTA-TORRO France Cinquième Adjointe	12 208.08	0	0
CHODORGE Gilbert Conseiller Délégué	12 208.08	0	0
MEDA Bruno Conseiller Délégué	12 208.08	0	0

Vu, le Maire, David LEGOUET,



**Chapitre 66** : Remboursement des intérêts des emprunts : 45 032.26 € et ICNE : - 25.98€

En comptabilité, les intérêts courus non échus (ICNE) correspondent à des charges ou des recettes qui restent à payer ou à percevoir lors d'exercices ultérieurs. Ils influent sur les résultats d'un exercice, car, courus, bien que non échus, ils seront à encaisser ou à décaisser lors des exercices à venir. Depuis 2008, la prise en compte des ICNE a changé dans la comptabilité des collectivités locales.

**Chapitre 67** : Charges exceptionnelles (diffèrent donc d'une année sur l'autre) : 7000€ réalisé : 4 834.65€.

Titres annulés sur les exercices antérieurs (titre centre eugène Godey).

**Chapitre 68** : Dotations aux provisions : 17 420.91€ (affaire lecointe)

Nouveauté en comptabilité M57 : inscription obligatoire de sommes

- à l'apparition d'un contentieux
- en cas de procédure collective
- en cas de recouvrement compromis malgré les diligences du comptable

Nous devons donc inscrire une somme correspondant à un pourcentage relatif aux créances non recouvrées et aux contentieux.

**Chapitre 042** : Opérations d'ordre entre section : amortissements ou valeurs comptables des immobilisations cédées 1 118 820.83€

Sorties de biens : 59 703.83 €

Plus values : 961 887.754 € (vente terrain Carteret Rue du Port)

Dotation aux amortissements 97 229.75€

*La commune est située dans la tranche – 3500 habitants et n'a pas d'obligation d'amortir tous ses investissements. Elle est cependant tenue de procéder aux amortissements de certaines catégories de dépenses : comme les enfouissements de réseaux, les frais d'études non suivies de travaux, les participations ...etc...*

**Chapitre 014** : 310 745€.

Reversement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel des Ressources) : depuis la réforme de la TP en 2011, le FNGIR s'élève pour Barneville-Carteret à 274 680€ -

Sur ce chapitre est également reversé à la CAC le FPRCI (Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales) : 36 065€.

### **Pour mémoire :**

*LES FONDS NATIONAUX DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)*

*Depuis 2011 chaque collectivité territoriale, prise individuellement, a vu ses pertes de recettes compensées à travers la création d'un **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, dont la mission est de compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale. Ce mécanisme de compensation «a neutralisé» en 2011 les*

*impacts de la réforme : les territoires qui disposaient de ressources fiscales supplémentaires par rapport à la situation ex ante ont été écrêtés à due concurrence au profit de ceux dont les produits fiscaux étaient inférieurs à leur ancienne taxe professionnelle.*

*Autrement dit, les ressources fiscales des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre sont depuis 2011, diminuées d'un prélèvement au profit de ces fonds ou augmentées d'un reversement des ressources de ces mêmes fonds, chaque année.*

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

<b>RECETTES Section de Fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Voté 2024</b>	<b>Réalisé 2024</b>
002 - Excédent antérieur reporté	1 732 631,29	
013 - Atténuation de charges	25 000,00	979,47
70 - Produits des services	138 070,00	146 342,04
73 - Impôts et Taxes	934 951,00	819 455,00
731- Fiscalité locale	2 060 368,00	2 385 778,01
74 - Dotations et participations	876 199,62	793 392,75
75 - Autres produits de gestion courante	862 631,49	768 477,20
76 - Produits financiers	8 800,00	8 747,61
77 - Produits exceptionnels	10 000,00	1 001 407,84
78 - Provisions	0,00	20,08
042 - Opérations d'ordre entre section	50 000,00	50 861,82
<b>TOTAL</b>	<b>6 698 651,40</b>	<b>5 975 461,82</b>

**Chapitre 13** : atténuation de charges : remboursement par l'assurance des salaires du personnel en maladie : **974.47€** (absences maladie – en début d'année la trésorerie a demandé l'inscription sur un autre article 7588 où une somme de 4930.34€ a été perçue) Les assurances remboursent avec un peu de retard cette année, car les congés maternité d'Amandine et Cindy ne sont pas encore versés..

**Chapitre 70** : Produits des services, du domaine et des ventes diverses : **146 342.04€**

Concessions cimetièrre : 2 275.99€

Occupation Domaine Public divers distributeurs automatiques : 1 716.80

Cabines de plage : 27 300€

Restauration scolaire : 38 488.20€

Participation autres communes Garde Champêtre : 9 381.66 €

Remboursement de frais : 66 179.84€ (Remboursement fascines St Jean de la Rivière)

Remboursement de frais par tiers : affaire urbanisme : 1 000€

**Chapitre 731** : FISCALITE LOCALE : **2 385 778.01€**

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 502 846	43,06	111,10	5 759 000	2 479 825		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	106 558	20,12	114,55	111 000	22 333		
Taxe d'habitation (TH)	4 776 977	8,09	48,63	4 870 000	393 983		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	2 896 141		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (8 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)	=				
Taxe d'habitation (TH)	2 896 141				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			3 364	0	- 274 680	- 875 607	- 1 146 923

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
	- 1 146 923	

À SAINT-LO  
Le 11 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques,  
HERVE BRABANT  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le  Pour la Préfecture,  
Le  Pour la Commune,

Impôts directs : 2 040 610.00€

(Prévu 1 749 218€ : explications demandées à Madame ACCOSSATO)

Produit qui aurait dû être inscrit au 73111 : 2 896 141-875 607= 2 020 534

Différence 271 316 soit prélèvement FNGIR (274 680) +allocations compensatoires +3364

Et la commune a perçu, après réajustement des bases : 15 820 euros au titre de la taxe d'habitation et 5 906 euros de produit fiscal supplémentaire

Droits de mutation : 312 951 (prévu : 280 000€)

Marchés forains 26 311.01€

Chapitre 73 : Impôts et Taxes : 819 455.00

AC 2024 : 736 073.00€

DSC : 83 382.00€

(une prévision plus importante avait été inscrite au titre de la DSC : Cette dernière n'a pas augmenté en 2024) Mais les AC ont augmenté.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 793 392.75€

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement : 407 929.00€ (- 4000 € par rapport à 2023)

DSR : Dotation de Solidarité Rurale : 242 002.00€

FDTP : (Fonds Départemental Taxe Professionnelle) : 47 279.12€

FCTVA : 9 461.39€

Subvention AFITF 30 000m3 : 25 760.77

Subvention AFITF 4 000m3 : 44 784€

Divers : 6 062€

Dotation biodiversité et aménités rurales : 8 803.00€

## Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales

L'article 243 de la loi de finances pour 2024 a modifié le périmètre d'éligibilité de la dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales. Celle-ci s'intitule désormais « dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales ». Elle est destinée aux communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

Cette dotation d'un montant total de 100 millions d'euros en 2024 est destinée, en métropole, aux communes caractérisées comme rurales, au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques et, dans les départements et régions d'outre-mer, aux communes de moins de 10 000 habitants, sous réserve du respect de conditions de superficie des communes, dont le territoire doit comprendre pour une proportion significative une aire protégée ou jouxter une aire marine protégée.

### Chapitre 75 : Autres Produits de gestion courante : **768 477.20€**

Revenus des immeubles : 255 225.40€ dont 124 331.80€ pour le centre Eugène Godey – l'UCPA a versé le solde de sa dette en 2025.

En 2024, seule une partie de la redevance camping 2023 a été versée à hauteur de 35 000€.

Depuis le 1/01/2024, les sommes sont versées sur le budget camping.

Remboursement SDEM Bouclier Tarifaire : 346 632.08

Remboursement sinistres (Tempête CIARAN) : 134 995.88

Indénités Journalières (précédemment sur chapitre 013) : 4930.34€

### Chapitre 76 : Produits Financiers

**8 741.61€** - Répartition des subventions EDF Grand Chantier – part intérêts.

#### Rappel :

##### Subventions EDF

*Dans le cadre des contrats de prêts "Grand Chantier" pour l'école et la salle de sports+city park, une convention tripartite a été signée entre la commune, EDF et la Caisse d'Epargne. Les emprunts ont été conclus à taux variable (EURIBOR) cape +1.*

*EDF s'est engagée à verser une subvention correspondant au remboursement des intérêts des emprunts jusqu'à la mise en service de l'EPR à hauteur de 3.90%, étant précisé que si le taux était inférieur, ce qui est le cas depuis la signature de l'emprunt, la différence entre le montant des intérêts et la subvention est versée en remboursement anticipé du capital.*

Avec la mise en service de l'EPR en 2025, les subventions ne seront plus versées.

### Chapitre 77 : Produits exceptionnels.

**Réalisé : 1 001 407.94**

Mandats annulés sur exercices antérieurs : 806.94€

Produit des cessions immobilisations : 1 000 601.00€ (terrain rue du port et reprise véhicule)

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections : **50 861.82€**

Travaux en régie : 29 871.24€

Moins-value : 20 990.58€ (véhicule et terrain)

Commune de Barneville-Carteret

TRAVAUX EN REGIE - ANNEE 2024

Logement medecin			
Fournisseurs :	A INSCRIRE AU 2313/040		
Désignation	Mandats pour partie	Montant HT	Montant TTC
Flambart	Mdt 272 le 15/03/2024	309.95	387.44
		0.00	
		0.00	
		0.00	
		0.00	
		0.00	
		0.00	
		0.00	
		0.00	
		0.00	
		309.95	387.44
<b>Heures des Agents</b>			
Nom de l'agent	Bb d'heures	Coût horaire	Total
COURVAL François	129	16.92	2 182.58
LEBRANCHU Christophe	8	16.47	131.76
CONTAMINE Philippe		13.49	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>		<b>2 314.44</b>
<b>TOTAL OPERATION</b>		<b>2 701.88</b>	

A Barneville-Carteret  
 Le 12 de 2024  
 Le Maire, David LEGOUET,



**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Voté 2024	Réalisé 2024
001 - Solde exécution investissement reporté	230 517,23	
16- Remboursement d'emprunts	253 027,80	253 027,60
20 - Immobilisations incorporelles	228 573,50	155 730,38
204 - Subventions d'équipement versées	428 113,18	99 126,74
21 - Immobilisations corporelles	386 113,78	238 482,31
23 - Immobilisations en cours	2 640 688,66	1 275 258,85
26- Participation et créances rattachées		
040 - Opération ordres (travaux en régie)	50 000,00	50 861,82
041 - Opérations patrimoniale		
041 - Opérations patrimoniale	145 224,29	102 432,29
4541123 - travaux compte de tiers		
4543123 - Défense contre la mer	90 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>4 452 258,44</b>	<b>2 174 919,99</b>

**DEPENSES 2024 : 2 174 919.99 € DETAIL**

Articles	Désignations	Propositions 2024	Totaux avec RAR	Réglé 2024
<b>DEPENSES</b>				
<b>001</b>	<b>Déficit antérieur reporté</b>	<b>230 517,23</b>	<b>230 517,23</b>	
1641	remboursement capital emprunts	220 424,83	220 424,83	220 424,63
	remboursement anticipé EDF	32 602,97	32 602,97	32 602,97
<b>TOTAL 16</b>		<b>253 027,80</b>	<b>253 027,80</b>	<b>253 027,60</b>
2031-420	MO Travaux église	20 000,00	20 000,00	12 183,53
2031-700	MO Aménagement Terreplein du Havre	1 000,00	1 000,00	
2031-151	MO Diagnostic Chapelle Saint Louis	1 200,00	1 200,00	
2031	BRGM - Etude falaise	5 000,00	5 000,00	
2031-900	MO VRD HLM	14 950,00	14 950,00	13 020,54
2031-900	SPS VRD HLM	1 138,50	1 138,50	
2031	AMO multisites multisports	60 000,00	60 000,00	65 160,00
2031	MO inge infra VRD village saisonniers	25 734,00	25 734,00	3 564,00
2031	MO fin des voies douces ADM	11 520,00	11 520,00	11 520,00
2031	Levé topo Savelli Voies douces	7 780,50	7 780,50	7 780,50
2031	Architecte MAM	0,00	7 540,50	6 000,00
2031	MO Espace détente terminus ADM	5 040,00	5 040,00	18 109,89
2031	Suivi enrochements ISL	14 670,00	14 670,00	
2031	Concession d'utilisation du DPM ISL	50 000,00	50 000,00	
2031	Divers	2 000,00	2 000,00	5 371,38
<b>2031</b>	<b>Savelli - bornage HLM</b>			<b>13 020,54</b>
<b>TOTAL 2031</b>		<b>220 033,00</b>	<b>227 573,50</b>	<b>155 730,38</b>
2033	Médialex	1 000,00	1 000,00	
<b>TOTAL 2033</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	
2041582	Effacement reseaux rue de la corniche Av. deux plages	42 900,00	42 900,00	
2041582	Rue Aristide Briand et rue Jeanne d'arc	31 100,00	31 100,00	
2041582	Effacement réseaux Allée de la Chapelle St Louis	11 780,00	11 780,00	
204132	Participation CD50 plan vélo	157 659,18	157 659,18	
2046	Attribution compensation CAC Eaux Pluviales	60 674,00	60 674,00	60 674,00
2041412	Réparation cale	90 000,00	90 000,00	
20421	Personnes droit privé (Aide installation médecins)	22 310,00	40 310,00	38 452,74
<b>TOTAL 204</b>		<b>416 423,18</b>	<b>434 423,18</b>	<b>99 126,74</b>
2111	Acquisitions	3 000,00	3 000,00	1 100,00
21311	Mairie -travaux divers	10 000,00	10 000,00	
21316	Cimetière - Colombarium	5 500,00	5 500,00	
21318	Centre technique	1 045,00	1 045,00	
<b>2188</b>	<b>Antenne atelier</b>			
21318	Centre Eugène Godey Petit matériel	2 500,00	2 500,00	
21318	Maison des Associations Sol ancien EPN et calorifugeage tuyaux	2 000,00	2 000,00	
21318	Sonorisation Pôle Nautique	1 500,00	1 500,00	9 694,20
21318	Changement borne recharge Carteret			3 468,00
2138	Projecteur salle douits			3 784,80
21351	climatiseur Salle des douits -	25 000,00	25 000,00	25 134,17
*	Peinture façade la Poste	21 806,88	21 806,88	
<b>21351</b>	<b>vmc stade</b>			
<b>23351</b>	<b>Divers</b>			<b>1 540,80</b>
2145	Littoral - Ganivelles boulevard Maritime	12 576,00	12 576,00	12 576,00
2145	Purge falaise suite étude BRGM	3 000,00	3 000,00	
2152	Installation de voirie - Accessibilité	15 000,00	15 000,00	
2152	Enduit projeté mur pont du têt	1 600,00	1 600,00	
<b>21532</b>	<b>Assainissement non collectif Banque alimentaire</b>			<b>342,36</b>

21568	Défibrillateurs et accessoires - tiralos	5 000,00	5 000,00	9 345,26
215680	défibrillateur et poteau incendie	6 547,00	6 547,00	
215731	Matériel roulant kangoo GC et camion menuisiers		52 989,90	53 589,80
215731	Remorque porte barrières	22 593,10	22 593,10	29 808,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie divers	18 420,00	18 420,00	10 030,58
215738	Tondeuse stade	31 680,00	31 680,00	31 680,00
215738	Equipement portatif pilonneuse, tronçonneuse, débroussailler	5 000,00	5 000,00	
215738	Autolaveuse école	3 992,40	3 992,40	3 992,40
215738	Abri bus servant de préau Skate Park	3 924,00	3 924,00	3 924,00
21831	Matériel informatique scolaire	1 000,00	1 000,00	
21838	Autre matériel informatique	3 000,00	3 000,00	2 207,10
	Mobilier scolaire	2000	2 000,00	747,30
21848	Meubles pour Plans Urbanisme et bureau M. Le Maire	4 780,00	4 780,00	5 061,80
2188	Sanitaire Ecologique CAP	47 362,50	47 362,50	
2188	Lits pliables PCS et Chaises pôle nautique et divers	13 000,00	13 000,00	
2188	Deux tentes pliables	1 827,00	1 827,00	1 752,00
2188	Mobilier Urbain et petit matériel	25 000,00	25 000,00	19 324,99
2188	Panneaux	20 000,00	20 000,00	9 378,75
2188	Chair à prêcher église	13 470,00	13 470,00	
<b>TOTAL 21</b>		<b>333 123,88</b>	<b>386 113,78</b>	<b>238 482,31</b>
2312			0,00	
<b>Total 2312</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2313-151	Chapelle Saint Louis restauration	72 932,23	72 932,23	
2313-420	Eglise du Bourg : travaux de restauration	51 130,00	648416	299 655,36
2313-420	Eglise du Bourg - Création de la Chapelle de Carteret	60 000,00	60 000,00	
2313-930	Projet multisites multisports	280 537,81	280 537,81	
2313	Rénovation logements	80 000,00	80 000,00	
2313	Divers	10 000,00	10 000,00	23 086,63
<b>TOTAL 2313</b>		<b>554 600,04</b>	<b>1 151 886,04</b>	<b>322 741,99</b>
2315-095	Rénovation armoires - tranche 2		19 032,00	19 032,00
2315-095	Rénovation boules EP tranche 3		40 098,00	12 029,40
2315-095	Dégâts tempête CIARAN		4 753,44	4 753,44
2315-095	Candélabre rue A de Tocqueville		6 372,00	6 372,00
2315-095	Eclairage Cap/Corniche suite effect Réseaux	16 950,00	16 950,00	16 950,00
2315-095	Eclairage plan vélo pont du havre voie douce 20 mats	59 954,40	59 954,40	59 954,40
2315-095	Eclairage Aristide Briand 7 mâts et cablage	25 000,00	25 000,00	24 576,00
2315-095	Borne terminus		5 178,00	5 178,00
2315-095	Eclairage divers	19 950,00	19 950,00	28 068,60
2315-095	Mâts rue des Douits	2 981,44	10 000,00	11 982,00
2315-095	Extension réseau Enedis coursières		33 974,74	33 574,74
2315-095	Extension réseau Enedis 35 Rue G. le Conquérant	39 613,09	39 613,09	
2315-095	Extension réseau constructions immeubles	40 000,00	40 000,00	
2315-128	Voirie Village du Tôt	120 000,00	120 000,00	143 261,87
2315-128	Voirie Espérance et Valnotte 2023	85 497,74	85 497,74	85 497,74
2315-128	Voirie Rue Aristide Briand	69 136,49	69 136,49	47 754,24
2315-128	Voirie Rue Jeanne d'Arc	65 983,32	65 983,32	45 866,52
2315-128	Voirie rue de la Poste	14 248,90	14 248,90	
2315-128	Voirie Chemin de la gare	32 006,63	32 006,63	65 716,90
2315-128	Voirie Pont Barbé	23 158,98	23 158,98	
2315-128	Voiries diverses 2024	50 000,00	50 000,00	38 962,19
2315-900	Viabilisation HLM	123 237,07	333 633,88	116 209,13
2315-960	Aménagement Espace Terminus	200 000,00	200 000,00	65 831,81
2315-940	Viabilisation Terrain Logements saisonniers	50 000,00	50 000,00	
2315	Station multimodale avenue mer		44 895,43	44 895,42
2315	Station multimodale Valnotte		50 055,58	50 055,59
315-700 et 800	solde entrées de ville			12 237,73
<b>TOTAL 2315</b>		<b>1 037 718,06</b>	<b>1 459 492,62</b>	<b>938 759,72</b>

238	Avance			13 757,14
040	Travaux en régie	50 000,00	50 000,00	29 871,24
040/192	Moins values		0,00	20 990,58
<b>total 040</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 861,82</b>
41	Opérations patrimoniales		0,00	
041	Intégration frais études	145 224,29	145 224,29	102 432,29
261	Participations SPL Tourisme		0,00	
<b>TOTAL 26</b>			<b>0,00</b>	
4543123	Travaux sur biens autrui comptes de tiers (cale)	90 000,00	90 000,00	
<b>Total 45</b>		<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	
<b>TOTAUX</b>		<b>3 331 667,48</b>	<b>4 429 258,44</b>	<b>2 174 919,99</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Voté 2024	Réalisé 2024
<b>001 - Excédent n-1</b>		
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 969 177,84	
204 - Produits des cessions	1 000 000,00	
040 - Opérations d'ordre en section	109 996,31	1 118 820,83
041 - Opérations patrimoniale	145 224,29	102 432,29
10 - Dotations Fonds divers réserves	196 481,00	144 838,41
13 - Subventions d'investissement	941 379,00	210 889,47
16- emprunts		
4543223 - Défense contre la mer	90 000,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>4 452 258,44</b>	<b>1 576 981,00</b>

Détail des recettes d'investissement : **1 576 981.00€**

Recettes d'investissement				
10222	FCTVA	112 000,00	112 000,00	110 532,83
10226	Taxes d'aménagement	50 000,00	50 000,00	33 578,49
<b>1068</b>	<b>Réserves</b>		0,00	
<b>10251</b>	<b>Dons Amis chapelle St Louis</b>	34 481,00	34 481,00	727,09
<b>TOTAL 10</b>		<b>196 481,00</b>	<b>196 481,00</b>	<b>144 838,41</b>
13461	DETR Véhicule électrique		10 440,00	
13461	DETR Solde Chapelle St Louis		12 816,00	
13461	DETR stations multimodales		23 733,00	
13461	DETR Plan vélo		64 448,00	
13461	DETR sanitaire écologique cap		0,00	
13461	DETR Sable cordon dunaire oct 2023	50 005,00	50 005,00	
13461	Fonds vert estimation 40% (logements)	32 000,00	32 000,00	
13461	Drac Subvention Eglise		171 884,00	
1321	France Vue sur Mer SPPL		33 188,00	23 232,30

1322	Région Ganivelles			37 836,00
1322	Region CT3 -voies douces + plan vélo dpt		41 549,00	33 239,20
1323	Departement CPS Espace Terminus	96 000,00	96 000,00	
1323	Département Eglise		64 457,00	
1323	Département mobilier église	11 106,00	11 106,00	
1323	Département Défense contre la Mer	32 920,00	32 920,00	32 920,00
1323	Département voies douces			35 279,00
1328	EDF Répartition subventions grand chantier	32 000,00	32 000,00	32 602,97
13251	Fonds de concours Voies douces		24 790,00	
13251	Fonds de concours Espaces Détente		21 598,00	
13251	Fonds de concours véhicule électrique		6 288,00	6 280,00
13251	Fonds de concours chapelle saint louis		18 729,00	
13251	Fonds de concours stations multimodales	18 990,00	18 990,00	
13251	Fonds de concours église		70 000,00	
13251	Fonds de concours Plan Vélo	37 838,00	37 838,00	
13251	Fonds de concours viabilisation village saisonnier	25 000,00	25 000,00	
13251	Fonds de concours espace terminus	41 600,00	41 600,00	
1381	Région haute normandie - CNI			9 500,00
<b>TOTAL 13</b>		<b>377 459,00</b>	<b>941 379,00</b>	<b>210 889,47</b>
16	Emprunt		0,00	
204	Produits des cessions - Terrain		1 000 000,00	
<b>TOTAL 24</b>			0,00	
040-192	Plus value			961 887,75
040	Sorites de bien			59 703,83
040	Dotations aux amortissements	109 996,31	109 996,31	97 229,25
040	<b>TOTAL 040</b>	<b>109 996,31</b>	<b>109 996,31</b>	<b>1 118 820,83</b>
041	Opérations patrimoniales intégration	<b>145 224,29</b>	<b>145 224,29</b>	<b>102 432,29</b>
451223	Défense contre la mer	90 000,00	90 000,00	
Total 45		<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	
16	Emprunt église			
021	Virement de la section de fonctionnement	<b>1 969 177,84</b>	<b>1 969 177,84</b>	
<b>TOTAUX</b>		<b>2 888 338,44</b>	<b>4 452 258,44</b>	<b>1 576 981,00</b>

L'autofinancement 2024 s'est élevé à 1 939 177.84€.

En 2023 ; les recettes étaient plus élevées :

- Les subventions pour les travaux réalisés antérieurement (promenade Abbé Lebouteiller, Entrées de ville, DETR... ont été versées, le terrain a été vendu à l'Association Saint François pour 660 000€)

Etat des restes à réaliser 2024: engagements signés de dépenses et recettes validées :

204 132	Participation CD50 Plan vélo	157 659,18
2031- 151	Mo Chapelle Saint Louis	1 200,00
2031-420	Eglise	7 816,00
2031-900	MO Viabilisation HLM	3 067,00
2031-930	MO multisports	7 710,00
2031-940	MO VRD Village saisonniers	22 170,00

2031	divers	34 000,00
2313-151	Chapelle Saint Louis	72 932,23
2313-420	Eglise	98 652,62
2313-930	multisports	35 000,00
2315-128	Voirie	73 483,40
2315-900	Voirie HLM	217 424,00
2313-940	VRD village saisonnier	50 000,00
2315-960	Aménagement espace Terminus	107 341,24
<b>TOTAL depenses</b>		<b>888 455,67</b>
<b>Recettes</b>		
13 251	Fonds de concours Cotentin Voies douces	24 790,00
13251	Fonds de concours Cotentin Espace détente	21 598,00
13251	Fonds de concours Chapelle St Louis	18 729,00
13251	Fonds de concours station multimodales	18 990,00
13251	Fonds de concours Eglise	70 000,00
1322	Région CT3 Plan vélo	26 276,00
13 461	DETR véhicule électrique	10 440,00
13461	DETR solde Chapelle Saint Louis	12 816,00
13461	DETR Station Multimodales	23 733,00
13461	DETR Plan vélo	64 448,00
13461	DETR protection du boulevard Maritime et cordon	50 005,00
13 461	DRAC Eglise	171 884,00
1 323	Département Eglise	64 457,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>578 166,00</b>

RESULTATS CFU 2024 :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses globales	Recettes globales
Résultats antérieurs reportés N-1	230 517,23			1 732 631,29	230 517,23	1 732 631,29
Opérations de l'exercice (au 30.12.2023)	2 174 919,99	1 576 981,00	4 935 531,64	5 975 461,92	7 110 451,63	7 552 442,92
Résultat année	2 174 919,99	1 576 981,00	4 935 531,64	5 975 461,92		
	2 405 437,22			1 039 930,28		1 039 930,28
RESULTATS DE CLOTURE AU	2 405 437,22	1 576 981,00	4 935 531,64	7 708 093,21		
	828 456,22			2 772 561,57		1 944 105,35
Restes à Réaliser	888 455,67	578 166,00				
	310 289,67					
Global	1 138 745,89			2 772 561,57		1 633 815,68

Montants à reprendre au budget primitif 2025 :

Déficit d'investissement (résultat à la clôture 2024) : 828 456.22€ (article 001)

Excédent de fonctionnement : 1 633 815.68€

#### **Montants à reprendre au Budget Primitif 2025 :**

Déficit investissement - résultat à la clôture) (dépense) : 828 456.22€ (article 001)

Excédent de fonctionnement : 1 633 815.68 € (article 002 : Recette Fonctionnement)

1068 réserves (financement du déficit d'investissement sur l'excédent global de fonctionnement) : 1 138 745.89€

#### **Commentaires :**

Il faut rappeler l'incidence du montant de la dette en capital sur le budget et plus particulièrement sur la section de fonctionnement pour le calcul de la capacité d'autofinancement.

Cependant, depuis plusieurs années, certains emprunts antérieurs sont échus. Avec les compensations exceptionnelles d'EDF depuis trois ans pour les deux emprunts « Grand Chantier » qui permettent un remboursement anticipé du capital, l'état de la dette est en baisse, malgré la réalisation de l'emprunt de l'Eglise de 460 000€

**L'épargne Brute**, appelée aussi **Capacité d'autofinancement** (CAF) correspondant à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent permet à une collectivité de :

- Faire face au remboursement de la dette en capital
- Financer tout ou partie de ses investissements.

C'est un outil de « pilotage » incontournable des budgets locaux qui permet donc

- D'identifier l'aisance de la section de fonctionnement
- De déterminer la capacité à investir de la collectivité.

L'épargne de gestion courante correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement des intérêts de la dette.

L'Épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette

**En 2023**

Dépenses réelles de fonctionnement :	3 820 408.50
Recettes réelles de fonctionnement :	5 014 609.12
<b>Epargne Brute</b>	<b>1 194 200.62</b>
Remboursement des intérêts de la dette :	30 655.73
<b>Epargne de gestion courante</b>	<b>1 163 544.89</b>
Remboursement du capital des emprunts	235 207.92
<b>Epargne nette</b>	<b>928 336.97</b>

**En 2024**

Dépenses réelles de fonctionnement :	3 816 710.81
Recettes réelles de fonctionnement :	5 924 600.00
<b>Epargne Brute</b>	<b>2 107 889.19</b>
Remboursement des intérêts de la dette :	45 032.26
<b>Epargne de gestion courante</b>	<b>2 062 856.93</b>
Remboursement du capital des emprunts	253 027.60
<b>Epargne nette</b>	<b>1 809 829.33</b>

VALOGNES

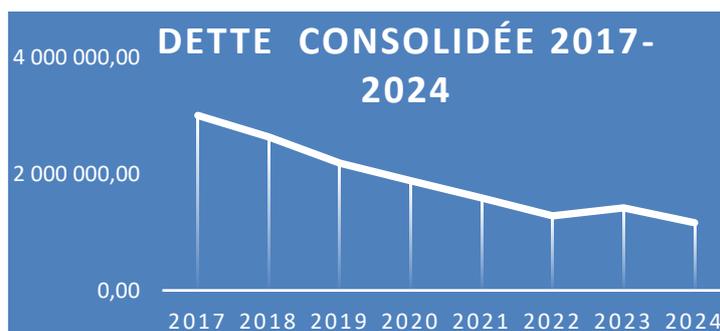
Date d'édition 14/03/2025

**Répartition de la dette - Année 2025**  
**BARNEVILLE-CARTERET**

Nombre d'emprunt(s) 9

Référence	Ordre	Prêteur	Date Vers.	Date Fin	Durée Réelle	Taux	Taux Type	Vie Moy.	Durée Rési	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû 31/12/2024	Amort (2025)	Intérêts (2025)	Échéances (2025)
7807182-1	1	CE	19/11/2010	15/11/2025	180	3,08	Fixe	58.50	4	T	200 000,00	13 333.52	13 333.32	252.50	13585.82
A1410012-1	1	CE	18/04/2011	18/04/2030	228	0,00	Fixe	10.80	4 à 9 m	T	450 000,00	58 342.33	10607.68	1905.10	12512.78
A1410011-1	1	CE	18/04/2011	18/04/2030	228	3,00	Fixe	40.69	4 à 9 m	T	610 000,00	79 472.80	14 449.60	2 394.39	17 043.99
10000034646-1	1	AGCE	10/10/2013	10/10/2028	180	3,63	Fixe	89.97	3 à 3 m	T	400 000,00	106 666.52	26 666.68	3 509.00	30 175.68
4262694-1	1	CE	02/05/2014	15/05/2034	240	3,75	Fixe	112.01	8 à 9 m	T	400 000,00	190 000,00	20 000,00	6 843.75	26 843.75
4380562-1	1	CE	31/12/2014	15/01/2025	120	1,64	Fixe	2042.88	-	T	300 000,00	8 113.96	8 113.96	33.27	8147.13
MON506807-1	1	LBP	31/12/2015	01/01/2031	180	1,85	Fixe	195.05	5 à 6 m	T	350 000,00	145 833.45	23 333.32	2 536.04	25 869.36
MON520417EUR/0521260-1	1	LBP	30/04/2018	01/05/2028	120	1,06	Fixe	265.70	2 à 11 m	T	350 000,00	122 500,00	35 000,00	1 159.37	36 159.37
545784-1	1	BPOS	16/11/2023	01/12/2038	180	4,32	LIVRET A	92.01	13 à 4 m	T	460 000,00	437 685.75	23 293.96	18 534.04	41 828.00
<b>Total</b>											<b>3 520 000,00</b>	<b>1 161 948.33</b>	<b>174 797.52</b>	<b>37 367.46</b>	<b>212 165.88</b>
<b>Total</b>											<b>3 520 000,00</b>	<b>1 161 948.33</b>	<b>174 797.52</b>	<b>37 367.46</b>	<b>212 165.88</b>

Capital restant dû au 31 Décembre	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
COMMUNE	3 004 809,47	2 633 111,63	2 187 507,74	1 881 905,55	1 584 965,57	1 278 602,59	1 414 975,93	1 161 948,33
SERVICE DU PORT	409 732,34	334 201,92	186 525,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 414 541,81</b>	<b>2 967 313,55</b>	<b>2 374 033,33</b>	<b>1 881 905,55</b>	<b>1 584 965,57</b>	<b>1 278 602,59</b>	<b>1 414 975,93</b>	<b>1 161 948,33</b>



## Compte Financier Unique 2024 – Budget Lotissement

Le budget lotissement communal, a été voté en 2023. Section de fonctionnement 2024 :

Chapitre ou Compte	Budgetée	Réalisée		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>632 054,40 €</b>	<b>150 652,69 €</b>	<b>23,84%</b>	<b>481 401,71 €</b>	<b>76,16%</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>262 915,00 €</b>	<b>133 689,29 €</b>	<b>50,85%</b>	<b>129 225,71 €</b>	<b>49,15%</b>
6045 - Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	12 915,00 €	9 515,00 €	73,67%	3 400,00 €	26,33%
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	250 000,00 €	124 174,29 €	49,67%	125 825,71 €	50,33%
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>296 841,80 €</b>	<b>16 963,40 €</b>	<b>5,71%</b>	<b>279 878,40 €</b>	<b>94,29%</b>
7133 - Variation des en-cours de production de biens	16 963,40 €	16 963,40 €	100,00%	0,00 €	0,00%
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	279 878,40 €	0,00 €	0,00%	279 878,40 €	100,00%
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>72 297,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>72 297,60 €</b>	<b>100,00%</b>
65822 - Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP	72 287,60 €	0,00 €	0,00%	72 287,60 €	100,00%
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	10,00 €	0,00 €	0,00%	10,00 €	100,00%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>632 054,40 €</b>	<b>150 652,83 €</b>	<b>23,84%</b>	<b>481 401,57 €</b>	<b>76,16%</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>279 878,40 €</b>	<b>150 652,69 €</b>	<b>53,83%</b>	<b>129 225,71 €</b>	<b>46,17%</b>
7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	150 652,69 €	0,00%	-150 652,69 €	0,00%
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	279 878,40 €	0,00 €	0,00%	279 878,40 €	100,00%
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>352 166,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>352 166,00 €</b>	<b>100,00%</b>
7015 - Ventes de terrains aménagés	352 166,00 €	0,00 €	0,00%	352 166,00 €	100,00%
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>10,00 €</b>	<b>0,14 €</b>	<b>1,40%</b>	<b>9,86 €</b>	<b>98,60%</b>
7585 - Bonifications d'intérêts	10,00 €	0,00 €	0,00%	10,00 €	100,00%
75888 - Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,14 €	0,00%	-0,14 €	0,00%

Chapitre ou Compte	Budgetée	Réalisée		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>296 841,80 €</b>	<b>167 616,09 €</b>	<b>56,47%</b>	<b>129 225,71 €</b>	<b>43,53%</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>16 963,40 €</b>	<b>16 963,40 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 963,40 €	16 963,40 €	100,00%	0,00 €	0,00%
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>279 878,40 €</b>	<b>150 652,69 €</b>	<b>53,83%</b>	<b>129 225,71 €</b>	<b>46,17%</b>
3351 - Terrains	0,00 €	9 878,40 €	0,00%	-9 878,40 €	0,00%
3354 - Etudes et prestations de services	0,00 €	16 800,00 €	0,00%	-16 800,00 €	0,00%
3355 - Travaux	0,00 €	124 174,29 €	0,00%	-124 174,29 €	0,00%
3555 - Terrains aménagés	279 878,40 €	0,00 €	0,00%	279 878,40 €	100,00%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>296 841,80 €</b>	<b>16 963,40 €</b>	<b>5,71%</b>	<b>279 878,40 €</b>	<b>94,29%</b>
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>296 841,80 €</b>	<b>16 963,40 €</b>	<b>5,71%</b>	<b>279 878,40 €</b>	<b>94,29%</b>
3351 - Terrains	9 878,40 €	9 878,40 €	100,00%	0,00 €	0,00%
3354 - Etudes et prestations de services	7 085,00 €	7 085,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
3555 - Terrains aménagés	279 878,40 €	0,00 €	0,00%	279 878,40 €	100,00%

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024  
LOTISSEMENT LE CATELET**

Les mouvements se résument ainsi :

**I SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		150 652.69
Recettes		150 652.83
<b>Résultat : Excédent</b>	<b>E</b>	<b>0,14</b>

**II SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées	<b>A</b>	150 652.69
Déficit n-1		- 16 963.40
Recettes réalisées	<b>B</b>	16 963.40
<b>Résultat d'exécution déficit</b>	<b>F</b>	<b>150 652.69</b>

Reste à réaliser Dépenses	<b>C</b>	0,00
Reste à réaliser Recettes	<b>D</b>	0,00
<b>Résultat des restes : Déficit</b>		<b>0,00</b>

Résultat global Dépenses	<b>A+C</b>	167 616.09
Résultat global Recettes	<b>B+D</b>	16 963.40
<b>déficit</b>		<b>- 150 652.69</b>

**Le compte administratif présente donc le résultat suivant :**

Section de fonctionnement : Excédent	0,14
Section d'investissement : Excédent déficit	150 652.69
<b>Le résultat net de l'exercice 2024 est donc égal à :</b>	<b>- 150 652.55</b>

Il est logique que ce budget présente un résultat déficitaire car les lots ne sont pas encore vendus. Les compromis sont en cours en ce début 2025.

## Compte Financier Unique Camping 2024

Chapitre ou Compte	Budgetée	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>96 000,00 €</b>	<b>33 854,75 €</b>	<b>35,06%</b>	<b>62 345,25 €</b>	<b>64,94%</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>600,00 €</b>	<b>167,45 €</b>	<b>31,48%</b>	<b>342,66 €</b>	<b>88,61%</b>
611 - Sous-traitance générale	0,00 €	157,45 €	0,00%	-157,45 €	0,00%
6228 - Honoraires	500,00 €	0,00 €	0,00%	500,00 €	100,00%
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>81 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>81 500,00 €</b>	<b>100,00%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	81 500,00 €	0,00 €	0,00%	81 500,00 €	100,00%
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>18 500,00 €</b>	<b>18 497,30 €</b>	<b>99,98%</b>	<b>2,70 €</b>	<b>0,01%</b>
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	18 500,00 €	18 497,30 €	99,99%	2,70 €	0,01%
<b>66 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
6588 - Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
<b>88 - Impôts sur les bénéfices et assimilés</b>	<b>15 500,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>96,77%</b>	<b>500,00 €</b>	<b>3,23%</b>
8951 - Impôts sur les bénéfices	15 500,00 €	15 000,00 €	96,77%	500,00 €	3,23%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>96 000,00 €</b>	<b>67 862,00 €</b>	<b>70,69%</b>	<b>28 138,00 €</b>	<b>29,31%</b>
<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestat<sup>s</sup> de services, marchandises</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>32 862,00 €</b>	<b>64,77%</b>	<b>27 138,00 €</b>	<b>45,23%</b>
705 - Prestations de services	80 000,00 €	32 862,00 €	54,77%	27 138,00 €	45,23%
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>
74 - Subventions d'exploitation	38 000,00 €	0,00 €	0,00%	38 000,00 €	100,00%
<b>76 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>-35 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>
752 - Revenus des immeubles non affecté à des activités prof.	0,00 €	35 000,00 €	0,00%	-35 000,00 €	0,00%

<b>Investissement - Dépense</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>20 904,00 €</b>	<b>26,13%</b>	<b>59 096,00 €</b>	<b>73,87%</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>20 904,00 €</b>	<b>26,13%</b>	<b>59 096,00 €</b>	<b>73,87%</b>
2128 - Autres terrains	80 000,00 €	20 904,00 €	26,13%	59 096,00 €	73,87%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>18 497,30 €</b>	<b>23,12%</b>	<b>61 502,70 €</b>	<b>76,88%</b>
<b>021 - Virement de la section d'exploitation</b>	<b>81 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>81 500,00 €</b>	<b>100,00%</b>
021 - Virement de la section d'exploitation	81 500,00 €	0,00 €	0,00%	81 500,00 €	100,00%

## Compte Financier Unique Camping 2024 :

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 CAMPING LES BOSQUETS

Les mouvements se résument ainsi :

#### I SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		33 654.75
Recettes		67 862.00
Résultat : <b>Excédent</b>	<b>E</b>	<b>34 207.25</b>

#### II SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	<b>A</b>	20 904.00
Recettes réalisées		18 497.30
Résultat d'exécution déficit	<b>F</b>	<b>2 406.70</b>

Reste à réaliser Dépenses	<b>C</b>	0,00
Reste à réaliser Recettes	<b>D</b>	0,00
Résultat des restes : Déficit		<b>0,00</b>

Résultat global Dépenses	<b>A+C</b>	20 904.00
Résultat global Recettes	<b>B+D</b>	18 497.30
<b>déficit</b>		<b>- 2 406.70</b>

**Le compte administratif présente donc le résultat suivant :**

Section de fonctionnement : Excédent		34 207.25
Section d'investissement : Excédent déficit		2 406.70
<b>Le résultat net de l'exercice 2024 est donc égal à :</b>		<b>31 800.55</b>

## PROPOSITIONS INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2025

### **PREPARATION BUDGET COMMUNAL 2025**

#### Pour mémoire :

- Le Budget Communal retrace chaque année l'ensemble des actions qui seront décidées par la Municipalité.
- Il est voté par le Conseil Municipal au niveau des chapitres
- C'est à la fois un acte de prévisions et d'autorisations
- C'est aussi un acte juridique
- Il est soumis à des principes

#### Les principes budgétaires :

- L'annualité : il est voté pour 12 mois (à l'exception des programmes pluriannuels)
- L'unité : les dépenses et les recettes figurent dans un document unique (à l'exception des budgets annexes : exemple lotissement, eau, assainissement ...)
- L'universalité : Les dépenses et les recettes sont inscrites en totalité, (**la comptabilité publique interdit la contraction des recettes et des dépenses**). Les recettes financent indifféremment les dépenses (sauf les subventions d'investissement affectées à un projet particulier)
- La Spécialité : Les dépenses sont spécialisées par service ou ensemble de services par chapitre et article.
- L'équilibre : il doit être réel entre les dépenses et les recettes et au sein des deux sections de fonctionnement et d'investissement
- La séparation de l'Ordonnateur et du Comptable : L'Ordonnateur (le Maire) n'a pas le droit de manipuler l'argent public. Seul le comptable public peut le faire. Il appartient à ce dernier, sur l'ordre de l'Ordonnateur, d'encaisser ou de décaisser l'argent public. En résumé, le Maire n'a pas de « chéquier », le comptable émet un mandat pour les dépenses et un titre pour les recettes et c'est la Trésorerie qui assure le suivi de ces actes.

La seule dérogation à ce principe relève dans la création de régies de recettes, créée par le Conseil Municipal. Un agent est ensuite désigné régisseur de recettes par Monsieur le Maire après validation des services de la Trésorerie. Cet agent peut donc manipuler des fonds, comme les placiers pour le marché et ont des comptes à rendre. Ils sont assujettis à un cautionnement et sont responsables pécuniairement des fonds qu'ils détiennent.

- Pour information, les relations avec les services de la Direction des Finances Publiques et la mairie sont dorénavant inscrites dans un engagement partenarial. Cet engagement a été signé le 13 mars 2025 en présence de Monsieur le Maire, du Directeur Départemental, Hervé BRABANT, de Monsieur Bertrand DRIE, Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Valognes et de Madame Sandrine ACCOSSATO, Conseillère au Décideurs Locaux (CDL).
- Cet engagement définit les règles de gestion de la comptabilité publique côté mairie et côté trésorerie. Il permet de bonnes relations pour le suivi et le traitement des dépenses et l'encaissement des recettes.

### **Le fonds de roulement : la trésorerie en caisse**

Dans le cadre de cette séparation de l'Ordonnateur et du Comptable, les liquidités se trouvent en Trésorerie, dont les agents règlent les dépenses avec ces sommes, sans distinction de leur provenance. Les recettes règlent les dépenses en général, sans affectation particulière.

Il est donc important de suivre chaque jour l'état de la trésorerie.

En cas de problème ponctuel de trésorerie, le Conseil Municipal peut solliciter auprès d'une banque l'ouverture d'une ligne de Trésorerie pour répondre à un besoin ponctuel, en cas par exemple en l'attente de subventions. En 2020, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour ouvrir une ligne de Trésorerie avec un plafond maximum de 350 000€.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses : il est donc aisé de penser que chaque dépense est couverte par une recette... Cependant la réalité est différente.

#### **Exemple des travaux subventionnés :**

La commune règle la totalité des dépenses et une fois les dépenses effectuées, elle sollicite les subventions auprès des organismes financeurs qui doivent ensuite présenter ces dossiers en commission pour vérification et ensuite verser les sommes attendues. Cela peut parfois prendre plusieurs années, notamment pour les subventions Européennes.

#### **Les documents budgétaires :**

Vus dans la première partie de ce document : le compte administratif et le compte de Gestion sont dorénavant regroupés en un seul document : le Compte Financier Unique (CFU).

#### **Le Budget Primitif : Année N**

Voté par le Conseil Municipal, il contient les prévisions de dépenses et de recettes pour une année, en section de fonctionnement et en section d'investissement

Une fois voté, il permet au Maire d'engager des dépenses et de percevoir les recettes

Il est le seul document budgétaire à pouvoir lever l'impôt, d'où l'importance de prévisions les plus précises possibles.

Il doit être voté pour le 15 Avril 2025.

Une délibération doit acter les taux d'impositions locales.

### Les Décisions Modificatives : (Année N)

Le Budget étant un document prévisionnel, il est régulièrement nécessaire en cours d'année d'apporter des modifications pour telle ou telle dépense imprévue ou omise lors de la préparation.

Ces décisions doivent en tout état de cause maintenir l'équilibre budgétaire, soit par la diminution d'une dépense sur un autre article ou bien par une nouvelle recette. Aucune augmentation des taux d'imposition ne peut être proposée après le vote du Budget.

### PROPOSITIONS 2025

#### Section de Fonctionnement :

<b>DEPENSES Section de Fonctionnement</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Propositions 2025</b>
011 - Charges à caractère général	1 914 706,00
012 - Charges de personnel	1 692 472,41
65 - Autres charges de gestion courante	335 170,00
66 - Charges financières	41 676,28
67 - Charges exceptionnelles	90 000,00
68- Dotations aux provisions	17 651,54
042 - Opérations d'ordre entre section	106 888,63
014 - Reversement GIR	315 980,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 514 544,86</b>

Pour mémoire, les dépenses de la section de fonctionnement 2024 lors du vote du mois de mars, s'élevaient à 4 729 473.56€.

Les inscriptions budgétaires du chapitre 011 s'élevaient à **1 907 482,00€**

#### CHAPITRE 011 : Charges à caractère général : 1 914 706 €, quasi identiques au budget 2024.

Les dépenses qui y sont inscrites sont diverses et variées et sont destinées au fonctionnement des services et des bâtiments.

Pour l'année 2025, la nouvelle convention avec la SPL des Ports de la Manche prévoit que la commune signe directement le bon de commande avec EUROVIA et règle l'entreprise en direct. Auparavant, la SPL réglait l'ensemble et refacturait la part communale (le transport du sable extrait du banc de sable et le régalage sur les plages) et elle demandait le remboursement à la commune. Les sommes étaient donc inscrites au chapitre 65 : participations.

Une somme de 120 000€ est donc inscrite sur le chapitre 011, sur deux articles : 6188 – autres frais divers (partie régalage sur la plage) à hauteur de 42 800€ et 6248 - transports divers pour le transport du sable sur les plages.

#### Projet de budget technique – synthèse :

Compte	désignation nomenclature	Détail	SSC	social	batiments	économiques	voirie	EV	Parc Mat.	2025
611	Prestations de services	(illuminations, contrats divers, taille arbres.....)	47 460	500	3910	16 030	7 710	1 000	2 950	79 560
6068	Autres fournitures	(fournitures et consommables)	6 800	0	70 950	4 400	41 000	8 800	12 100	144 050
6132	locations		60 000		14 640		20 200			94 840
61358	Locations et copies	serveur...	9 650		12 700	12 350		2 500		37 200
6156	Maintenance		17 820	100	28300	4 370	67 000			117 590
6182	Documentation générale et tec	Abonnements + cedralis + SVP+Imagina+++			22000					22 000
6188	Autres frais divers	illuminations			0		49 920			49 920
6226	Honoraires	Levés topo				0				0
6251	Remboursement frais		400							400
6568	Transports divers	Transports du sable sur plage convention SPL					200 000			200 000
6262	Frais de télécommunication	(lignes fixes et mobiles)	7 500		14 050	1 050				22 600
60624	Autres fournitures	( produits pharmaceutiques)	350		700					1 050
60631	Produits ménagers	(produits entretien)	4 200		7 500	4 200				15 900
60632	Fournitures de petit équipement	(Pièces de rechanges matériels)	33 900	0	23 300		4 000	1 900	4 000	67 100
60633	Fourniture de voirie						35 000	500		35 500
60636	Autres fournitures	(vêtements et EPI)	250		9 000					9 250
61521	Entretien terrain		17 300				0			17 300
615221	Bâtiments	(entretien des immeubles)	22 306	1 000	95 850	38 500		500		158 156
61 524	Bois et forêts								21 500	0
61551	Maintenance	Véhicules								21 500
61558	Autres biens mobiliers	(entretien mobilier)	2 100		1 000	10 000	600			13 700
615228	Entretien bâtiments	privés	44 600	2 000						46 600
615 231	Voies et réseaux					1 000	36 000	40 000		77 000
615 232	Entretien et réparations réseaux	(hydrocurage et dératization)					10 000			10 000
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>274 636</b>	<b>3 600</b>	<b>303 900</b>	<b>91 900</b>	<b>471 430</b>	<b>55 200</b>	<b>40 550</b>	<b>1 241 216</b>
<b>ENERGIES</b>										
60611	Eau Assainissement									18 300
60612	Energie	(électricité)								263 000
60613	Energie	(électricité abonnement Dialège)								
61621	Combustible	Fioul et gaz								73 000
60622	Carburants		0							17 000
<b>SOUS TOTAL ENERGIES</b>										<b>371 300</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>274 636</b>	<b>3 600</b>	<b>303 900</b>	<b>91 900</b>	<b>471 430</b>	<b>55 200</b>	<b>40 550</b>	<b>1 612 516</b>

Article 6042 : Nouvel article pour achats et livraison de repas pour le Restaurant scolaire : 40 000€

Article 60612 : Electricité : 190 000€

Il est rappelé la très bonne décision d'adhérer au groupement d'achat de fourniture d'électricité organisé par le SDEM 50. Tout groupement de commandes engendre une économie de coûts. La dépense 2024 s'est élevée à 183 493.75€.

Une sensibilisation est faite auprès des usagers des salles, des bureaux, afin de bien éteindre éclairage, ordinateurs... Chaque petit geste est important.

Le SDEM a été interrogé pour une éventuelle décision de redistribution au profit des collectivités comme les deux années précédentes (plus de 370 000€ pour la commune). Avec la baisse du prix de l'énergie, voici la réponse apportée :

Bonjour,

Les marchés de l'énergie sont effectivement en baisse depuis la crise de 2022.

Et c'est justement parce qu'ils sont en baisse que le Syndicat a adapté sa stratégie d'achat et n'a pas pu renouveler cette opération de compensation financière.

En effet, sans trop rentrer dans les détails, nous devons réserver les volumes du groupement sur le marché international.

Pour l'année de fourniture 2023 nous avons dû le faire en 2022 en pleine crise énergétique avant que le pic de prix ne soit atteint.

Mais particularité en France, nous avons un marché régulé nucléaire sur lequel nous pouvons récupérer une partie du volume du groupement.

Ainsi le volume réservé sur le marché Européen a été revendu pour reprendre sur le marché Français. Acheté 500€/MWh et revendu 1 000€/MWh. La différence obtenue correspond aux gains reversés en fonction des consommations de chacun de vos points de livraison.

Après la crise, le marché est redescendu et le SDEM a préféré sécuriser l'achat avec des tarifs directement sur le marché Français.  
Permettant d'obtenir des prix de fourniture 2024 nettement plus bas qu'en 2023 et encore un peu plus bas en 2025.

Car l'effet aurait pu être l'inverse, acheté à un prix et revendu moins chère, et la différence aurait dû être réglée au fournisseur.

Les prises de position (réservation des volumes) doivent se faire jusqu'en novembre de l'année n-1 de fourniture.



Restant à disposition, bonne journée.

Cordialement



**Pierre LECARDONNEL**

Chargé de mission Achats d'Énergies  
SDEM50



☎ 02 33 77 30 22 | 07 77 38 22 56

✉ [pierre.lecardonnel@sdem50.fr](mailto:pierre.lecardonnel@sdem50.fr)

🌐 [www.sdem50.fr](http://www.sdem50.fr)

📍 5 rue Célestin Gérard, 50180 AGNEAUX

Article 60621 : Combustibles : 70 000€

Sur cet article, les dépenses sont fluctuantes d'une année sur l'autre selon les pleins de citernes en fin ou début d'année. Pour cette dépense, notamment pour la mairie, la chaudière a été révisée et chaque agent est invité à fermer les portes de chaque bureau le soir, ce qui apporte une certaine limite de consommation.

Article 60623 : Alimentation Centre Eugène Godey : 40 000€. L'arrivée d'une nouvelle cuisinière en renfort de Monique MARICHAL forme un très bon duo, avec beaucoup de cuisine traditionnelle et une très bonne gestion pour limiter le gâchis alimentaire.

Article 6068 : Fournitures et consommables : 144 050€ :

Cet article concerne notamment les fournitures pour le littoral, les fournitures pour les travaux en régie, pour les services, les espaces verts..

Article 611 : 39 560€

ASTRE : 38 000€ (seuls deux agents sont recrutés par ASTRE pour le restaurant scolaire)  
Les factures CONVIVIO (restaurant scolaire) sont imputées dorénavant sur l'article 6042.

Article 6132 : Locations : 145 000€ (double loyer pôle nautique : 2024 et 2025)

Article 615 221 : Entretien et réparation des bâtiments publics : 158 156.00€

Aménagement cafétéria mairie, provision pour purge bâtiment mairie, réfection maçonnerie bureau garde champêtre, aménagement cour Centre technique...

Article 6188 : Autres frais divers : 94 800€ ligne illuminations et nettoyage des draps au Centre Eugène Godey. Une partie de la facture EUROVIA dans le cadre de la convention avec la SPL des Ports de la Manche est inscrite sur cet article concernant le régalaage du sable extrait du banc de sable, sur les plages, à hauteur de 42 800€

Article 6248 : Transport divers : sable plage : 77 200€

**Détail du chapitre 011 :**

<b>Chapitre 11 - charges à caractère général</b>		Projet budget 2025
Articles		
6042	Prestations services convivio	40 000,00
60611	Eau et assainissement	18 300,00
60612	Energie-Electricité	190 000,00
60621	Combustibles	70 000,00
60622	Carburants	17 000,00
60623	Alimentation	40 000,00
60624	Produits de traitement	

60631	Fourniture d'entretien	18 500,00
60632	Fourniture de petit équipement	67 100,00
60633	Fourniture de voirie	39 000,00
60636	Vêtements de travail	9 250,00
6064	Fournitures Administratives	19 000,00
6065	Livres, Disques, Cassettes	16 000,00
6067	Fournitures scolaires	9 000,00
6068	Fournitures et consommables	144 050,00
611	Contrat prestations services	39 560,00
611	ASTRE	38 000,00
6132	Locations immobilières	145 000,00
61351	Location matériel roulant	
61358	Location mobilières	37 200,00
614	Charges locatives	
61521	Entretien de terrains	17 300,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	158 156,00
615228	Entretien et réparation autres bâtiments	46 600,00
615231	Entretien de voies et réseaux	77 000,00

615232	Entretien et réparation de réseaux	10 000,00
61551	Entretien de matériel roulant	21 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 700,00
6156	Maintenance	113 290,00
6161	Assurances	24 000,00
617	Etudes et recherches	22 000,00
6182	Abonnements divers	30 000,00
	Publication service SVP	
6184	Versement à des organismes de formation	13 000,00
6188	Autres Frais divers	94 800,00
6225	Indemnités	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	
62268	Honoraires	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00
6228	Honoraires divers	15 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	45 000,00
6233	Foires et expositions	40 000,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	5 000,00
6238	Publicité, publication, relations publiques et divers	8 500,00
6241	Transports de biens	
6245	Transports de personnes extérieurs à la collectivité	7 000,00
6248	Transports divers	77 200,00
6251	Voyage et déplacements	2 500,00

6261	Frais d'affranchissement	5 000,00
6262	Frais de télécommunication	35 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00
6282	Frais de gardiennage	
62876	Remb. GFP rattachement	10 000,00
62878	Remboursements de frais à des tiers	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	
63512	Taxes Foncières	22 000,00
6355	Taxes et impôts sur véhicule	500,00
6378	Autres impôts et taxes	3 600,00
<b>TOTAL CHAPITRE 11</b>		<b>1 914 706,00</b>

## **BUDGET ANIMATION & COMMUNICATION 2025**

<b>Libellé</b>	<b>Budget 2024</b>
<b>FETES ET CEREMONIES</b>	
Feux d'artifices * 3	29 929,92
Tour des ports (repas et apéro bulots)	8 501,00
Décorations manifestations	2 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>40 930,92</b>

<b>Libellé</b>	<b>Budget 2024</b>
<b>FOIRES ET EXPOS</b>	
SACEM SPRE & GUSO : spectacles gérés par la commune	1 500,00
ICL : Communication, flyers, akilux	13 000,00
La rue en Folie (Spectacles de rue - 2 dates)	4 500,00
Apéro concert * 9 (du 08/07 au 29/08)	2 280,00
Animations sports innovants 2025 (4 dates)	597,60
Animations Grand Public été 2024 par le CPIE	1 115,40
Fetes de la mer	1 115,75
Médiathèque	700,00
Gliss Festival avec animation Protection des océans	1 900,00
Photographe Teddy BOUDIER	3 000,00
Concert Marché de l'Avent (30-11-2025)	600,00
Carteret Auto Rétro - communication	702,60

<b>Labels / Commission jeunesse</b>	<b>8 000,00</b>
<b>Total</b>	<b>39 011,35</b>

<b>Libellé</b>	<b>Budget 2024</b>
<b>CATALOGUE IMPRESSION</b>	
Création bulletin	6 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00</b>

<b>Libellé</b>	<b>Budget 2024</b>
<b>PUBLICITE DIVERS (MAIRIE)</b>	
Cartes de visites	200,00
Impression diverses	8 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 700,00</b>

<b>TOTAL BUDGET COMMUNICATION</b>	<b>88 642,27</b>
-----------------------------------	------------------

Dépenses	Commission Jeunes	Labels	Unicef	
	6000,00	1500,00	500,00	<b>8 000,00</b>
Festival Manga Afuji	1217,32			<b>1 217,32</b>
Fête de l'écotourisme		600		<b>600,00</b>
Uniday			200	<b>200,00</b>
Journée internationale du jeu	200			<b>200,00</b>
Téléthon	200			<b>200,00</b>
Visite millenaire caen	500			<b>500,00</b>
achat materiel peda	1000			<b>1 000,00</b>
sweat + impression	400			<b>400,00</b>
Reception/Alimentation	300	500	200	<b>1 000,00</b>
lots /goodies	200			<b>200,00</b>
transport paris train	1000			<b>1 000,00</b>
radio/video	500			<b>500,00</b>
semaine des droits de l enfant			100	<b>100,00</b>
soirée concert/boum	482,68			<b>482,68</b>
rencontre avec st sauveur		400		<b>400,00</b>
				<b>0,00</b>

**CHAPITRE 012** : Charges de personnel : 1 692 472.41€

1 654 738€ + 37 734.41€ : charge CNRACL 2023 et 2024 pour les agents détachés d'office à la SPL des Ports de la Manche - La même somme est inscrite en recettes car la SPL des Ports de la Manche assure le remboursement à la commune.

Pour mémoire : Etat du personnel territorial 2024 :

**Etat du Personnel au 31.12.2024 :**

**27 Titulaires pour l'année 2024 et 24 titulaires au 31.12.2024 :**

- Départ à la retraite de Thierry VASSELIN au 01.04.2024
- Démission de Cyrille PAIN le 4 Avril 2024

- Démission de Yves MOALIC le 1<sup>er</sup> Juillet 2024.

**6 Stagiaires** : Grégory SADOT (depuis le 01/02/2024), Amandine THEBAUT (depuis le 01/03/2024), Marlène BLASSEL et Maryline DEBOUT (temps non complet : au 01/01/2024) Monique MARICHAL (depuis le 01/01/2024) Justine CATHERINE (depuis le 24/10/2024)

**6 Contractuels** : Jérôme MARTIN (DST), Jean-Luc LECOUTOUR, (Mécanique), Carole LAGARDE, (Centre Eugène Godey), Dorian BIHEL et Anthony CHALUMEAU (Temps non complet : ateliers sports temps restaurant scolaire et surveillance) ; Elodie BOUDET (renfort service administratif)

En 2024, la surveillance des baignades a été assurée par la SNSM. La commune a établi un contrat de travail et rémunéré chaque agent – Coût 2024 pour les salaires : 38 092.44€

### **Etat du personnel territorial 2025**

Mouvements personnel 2025 :

Nombre de Titulaires : **26** Agents titulaires.

### **Embauches :**

Carolle LAGARDE, centre Eugène GODEY, renouvellement CDD du 16 Septembre 2024 au 16 Septembre 2025- Temps plein

Dorian BIHEL, encadrant sur le temps de restauration scolaire, renouvellement CDD du 12/03/25 au 31/08/2025 – Temps non complet (2h/jour restaurant scolaire – temps annualisé)

William MOULIN, encadrant sur le temps de restauration scolaire, remplacement Anthony CHALUMEAU, CDD du 01/11/2024 au 31/08/2025 (temps non complet : 2h par jour restaurant scolaire – temps annualisé)

Elodie BOUDET, renfort service administratif, présente depuis avril 2024. Et renouvellement CDD de 1 an, 01/01/2025 au 31/12/2025

Sophie LESEIGNEUR, CDD un an, 01/11/2024 au 01/11/2025, commission Jeunesse & animation labels

### **Départs (2) :**

Maryline LECUREUIL, agent administratif départ en retraite au 01/11/2025

Fabienne MOUCHEL, ATSEM, départ à envisager au 01/11/2025

### **Maladies (2) :**

Philippe CONTAMINE : CLM octobre 2024-juillet 2025

Frédérique JEANNE : CMO 21/11/2024 jusqu'au 14/02/2025

+ Divers petits arrêts

### **Stagiatisation (1) :**

Jean-Luc LE COUTOUR : 01/02/2025

### **Titularisations (6) :**

Marlène BLASSEL , ménage : 01/01/205

Maryline DEBOUT, ménage : 01/01/2025

Monique MARICHAL, Centre Eugène Godey : 01/01/2025

Amandine THEBAULT, ATSEM : 01/03/2025  
 Grégory SADOT, adjoint technique : 01/01/2025  
 Justine CATHERINE, à venir, 23/10/2025

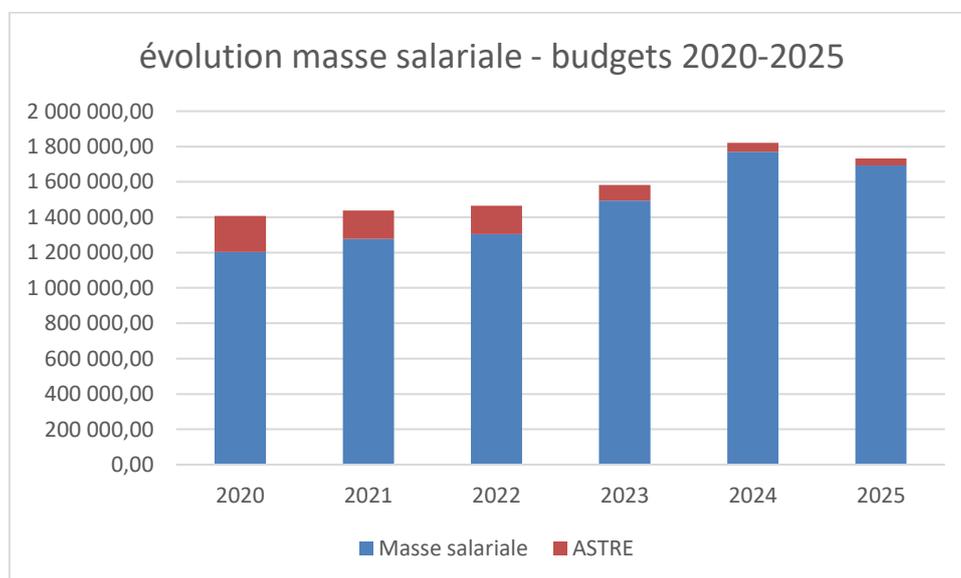
**Contractuels (6) :**

Jérôme MARTIN (DST),  
 Carolle LAGARDE (Centre Eugène GODEY),  
 Dorian BIHEL & William MOULIN (temps non complet : ateliers sportifs temps restauration scolaire + surveillance),  
 Elodie BOUDET (renfort agent administratif),  
 Sophie LESEIGNEUR (commission jeunesse & animation label)

En 2025, la surveillance des plages sera de nouveau assurée par la SNSM. La commune va établir des contrats de travail & rémunérer chaque agent sur les indices définies par la SNSM. Rappel des coûts en 2024 : 38 092.44€.

8 jeunes seront recrutés pour assurer les nettoyages aux abords des plages comme les années passées et éventuellement un jeune BPJEPS sur les deux mois juillet et août 2025 pour les animations de plage (en remplacement des animations Cot'active, réglées par la commune).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre Employés communaux	25,1	25,43	27,44	31,87	34,39	34,45
Astre	5,46	6,62	4,94	2,4	0,88	0,72
Remboursement assurances	2,3	0,8	0,4	1,2	1,79	0,91
Nombre Employés	28,26	31,25	31,98	33,07	33,48	34,26



**CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante : 335 170€**

Ce chapitre concerne les indemnités et cotisations pour les élus : 117 744€ (intégrant la hausse du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale) et les cotisations 25 920€.

Pour les admissions en non valeurs et effacements de dettes, aucune somme n'est inscrite sur ce chapitre cette année, une somme est inscrite au chapitre 78 provisions.

Y sont également inscrites que les subventions : 140 296€ pour 2025, comprenant également les subventions précédemment versées par la communauté de communes de la Côte des isles, et remboursées par le Cotentin.

Depuis la création du Cotentin, l'uniformisation des fonctionnements des anciennes communautés s'est mise en place et les subventions précédemment votées par ces communautés sont revenues aux communes avec un remboursement intégral du Cotentin via les attributions de compensation.

5 000€ sont également inscrits pour le CCAS,

Subventions	Année 2025
<b>ANIMATIONS</b>	
Carteret Auto rétro	4000
Festival de la Gliss	15000
Tour de la Manche cycliste	15000
<b>Sous-Total</b>	<b>34 000,00</b>
<b>CULTURE - PATRIMOINE</b>	
Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche	1000
Jumelage ESCHEDE	1000
<b>Sous-Total</b>	<b>2 000,00</b>
<b>COMMEMORATIONS</b>	
UNC B-C	150
UNC ST GEORGES	150
Souvenir Français	150
Fleurs de la Mémoire	150
<b>Sous-Total</b>	<b>600,00</b>
<b>EDUCATION</b>	
Cirque Sol'Air	2500
CPIE	300
<b>Sous-Total</b>	<b>2 800,00</b>
<b>SOCIAL</b>	
Banque Alimentaire	500
Restos du Cœur	200
<b>Sous-Total</b>	<b>700,00</b>
<b>SANTE</b>	
Ligue contre le Cancer	300
Soins Palliatifs	500
Don du sang	200
<b>Sous-Total</b>	<b>1 000,00</b>
<b>PROTECTION ANIMALE</b>	
SPA Cherbourg	100
Un espoir pour les chatons du Cotentin	200
<b>Sous-Total</b>	<b>300,00</b>
<b>SPORTS</b>	
Aviron	7240
Aviron - sponsoring championnats France Europe Mondiaux	4500
Football	4500
Horse Ball	4000
Voile	41000
<b>Sous-Total</b>	<b>61240</b>
Divers si demandes en cours d'année	10000
<b>TOTAL</b>	<b>112 640,00</b>

Subventions Ancien Pôle de proximité transférées	
Délibération d'approbation : Conseil Municipal du 05/02/2019	
Havre des Arts	
Amicale Pompiers BCT	
Amicale Pompiers PB	
CAP	
USP	
FSE Collège	
Ass Parents Collège	
Ass Sportive Collège	
Collège PB	
SAG	
<b>TOTAL</b>	<b>140 296,00</b>

Une somme de 36 000€ est également inscrite sur le chapitre 65 au titre d'une subvention exceptionnelle 2025 d'exploitation pour le budget camping non versée en 2025.

### CHAPITRE 66 : Charges financières : 41 676.28€

Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts des emprunts et si nécessaire des tirages de la ligne de trésorerie et la prévision des ICNE.

Remboursement des intérêts : 37 400€

ICNE : 4 276.28€

VALOGNES

Date d'édition 27/03/2025

#### Répartition de la dette - Année 2025

##### BARNEVILLE-CARTERET

Nombre d'emprunt(s) 9

Référence	Ordre	Prêteur	Date Vers.	Date Fin	Durée Réelle	Taux	Taux Type	Vie Moy.	Durée Rési	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû 31/12/2024	Amort (2025)	Intérêts (2025)	Échéances (2025)
7807182-1	1	CE	19/11/2010	15/11/2025	180	3,08	Fixe	58.50	4	T	200 000,00	13 333.52	13 333,32	252.50	13585.82
A1410012-1	1	CE	18/04/2011	18/04/2030	228	0,00	Fixe	10.80	4 à 9 m	T	450 000,00	58 342.33	10607.68	1905.10	12512.78
A1410011-1	1	CE	18/04/2011	18/04/2030	228	3,00	Fixe	40.69	4 à 9 m	T	610 000,00	79 472.80	14 449.60	2 594.39	17 043.99
10000034646-1	1	AGCE	10/10/2013	10/10/2028	180	3,63	Fixe	89.97	3 à 3 m	T	400 000,00	106 666.52	26 666.68	3 509.00	30 175.68
4262694-1	1	CE	02/05/2014	15/05/2034	240	3,75	Fixe	112.01	8 à 9 m	T	400 000,00	190 000,00	20 000,00	6 843.75	26 843.75
4380562-1	1	CE	31/12/2014	15/01/2025	120	1,64	Fixe	2042.88	-	T	300 000,00	8 113.96	8 113.96	33.27	8147.13
MON506807-1	1	LBP	31/12/2015	01/01/2031	180	1,85	Fixe	195.05	5 à 6 m	T	350 000,00	145 833.45	23 333,32	2 536.04	25 869.36
MON520417EUR/0521260-1	1	LBP	30/04/2018	01/05/2028	120	1,06	Fixe	265.70	2 à 11 m	T	350 000,00	122 500,00	35 000,00	1 159.37	36 159.37
545784-1	1	BPOS	16/11/2023	01/12/2038	180	4,32	LIVRET A	92.01	13 à 4 m	T	460 000,00	437 685.75	23 293.96	18 534.04	41 828.00
<b>Total</b>											<b>3 520 000,00</b>	<b>1 161 948.33</b>	<b>174 797.52</b>	<b>37 367.46</b>	<b>212 165.88</b>
<b>Total</b>											<b>3 520 000,00</b>	<b>1 161 948.33</b>	<b>174 797.52</b>	<b>37 367.46</b>	<b>212 165.88</b>

### CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles : 90 000€

Provision pour titres annulés sur exercices antérieurs.

Si une somme doit être annulée pour quelque raison que ce soit, en cours d'année, il est simplement annulé en recettes, mais si cette annulation porte sur une année N-1 ou -2... les comptes sont validés et la recette ne peut être annulée. La compensation se fait par un mandat au chapitre 67, annulant le titre.

Pour 2025, plusieurs titres pour un montant de 85 687.34€ pour l'UCPA qui n'avait pas réglé ses séjours 2024 au Centre Eugène Godey. Logiquement, la régie du centre transmet les factures. Après un délai de quelques mois, si les sommes demandées ne sont pas versées, la comptable de la commune émet un titre de recettes afin que la Trésorerie puisse poursuivre les débiteurs. Les titres ont été émis en 2024 et l'UCPA a réglé via la régie de recettes en 2025. Il convient d'annuler les titres 2024 par des mandats annulatifs en 2025.

#### **CHAPITRE 68 : Dotations aux provisions : 17 651.54€**

Une somme de 17 651.54 € est inscrite pour dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement, pour un recours déposé.

#### **CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS : 106 888.63€**

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations aux amortissements.

La commune (- 3500 habitants) n'est pas soumise aux amortissements de l'ensemble de ses dépenses d'investissement.

Elle doit cependant amortir l'ensemble du compte 204 (participations diverses ; au SDEM pour les effacements de réseaux par exemple), ainsi que les participations diverses :

Participation au Conseil Départemental pour le plan vél

Participation au Cotentin pour le réseau pluvial

Ce chapitre s'intitule « opérations d'ordre » entre sections, cette somme de 106 888.63€ en dépense de fonctionnement est également inscrite en recettes d'investissement, donc neutralisée.

Les amortissements 2025 s'élèvent à 96 378.02 € mais une somme complémentaire est inscrite en raison de l'obligation en fin d'année d'inscrire les amortissements nouveaux au prorata temporis : effacement de réseaux, participation au plan vélo...

Comptes	Désignation	compte d'amortissement	Numéro inventaire	Montant initial	2025
2042	Enfouissement réseaux FT	28042		1 324,80	0
204132	Confortement quai d'armement (réglé pour le budget portuaire)	2804132	Confortement quai	92 000,00	
204132	Voies cyclables	2804132	voies cyclables	74 605,85	4973
204132	Plan vélo département	2804132		157 659,18	10510,612
204114	Effacement de réseaux village du tôt	2804114	Travaux SDEM	34 523,80	2301
2041582	Effacement de réseaux Chemin de Lilet et Courtes Pièces	28041582	3/004 - mise en souterrain	32 783,89	2185
20421	Aide installation médecin	280421	2/009 Aide installation médecin	17 696,94	1179
20421	Aide installation médecin	280421	Divers-Autres activités	10 000,00	666
20421	Aide installation médecin	280421	Aide installation médecin	5 000,00	333
20421	Aide installation médecin	2080421	Aide achat serveurur médecin	5 755,80	383
20422	Effacement Réseau Av. St Germain	280422		29855,74	406,02
20422	Effacement réseaux Rue th. D' Argenlieu	280422		1697,4	113
20422	Effacement réseaux	280422		2111,4	140
20422	Effacement réseaux Rue Maurice Noguès	280422		12 779,70	851
20422	Peinture sur mur boucherie	280422	Divers	5 621,00	374
20422	Fresque sur mur boucherie	280422	Divers autres activités	5 169,50	430
2041512	Participation Cale Pôle Nautique	28041512	Pôle Nautique	150 000	10 000,00
2041412	Effacement de réseaux	28041412		24 559,79	1637
204412	Eclairage public extension BT 20 hlm	2804412		718,88	
2041412	Effacement de réseaux Roche Biard 2ème tranche	28041412	Effacement réseau Roche B.	543,58	
2041412	Effacement réseaux FT	28041412	Effacement FT Rue	855,16	
2041412	Acquisition, création et infrastructure recharge véhicules électriques	28041412	création et infrastructure-	3000	200
2041412	Rembours Amgt Bd Maritime St Jean de la Rivière	28041412	20411412/2022/02	18697,8	1869
2041412	Part pour financement Assainist Collectif	28041412	2041412/2022/01	181,5	
2041412	Protection dunaire	28041442	Dunaire	67 417,08	4494
204422	Effacement réseaux rue de la roche biard	2804422		21526,82	1435
204422	Effacement réseaux Rue G. Le Conquéran	2804422		6264,55	417
204422	Effacement de réseaux Rue de la Républiqu	2804422		6821,61	454
2046	AC Eaux pluviales le Cotentin	28046	2046/2022/01	60 674	60674
2033	EAU_INS RENOV CH EAU CART	28033	INSERTION RENOV CHÂTEAU CARTERET	445,17	
2031	Etude Maison de santé	28031	ETUDE FAISABILITE MAISON	9328,8	
2031	Etude faisabilité technique extension Port à flots	28031	ETUDE FAISABILITE TECHNIQ	17557,28	
2031	Etude faisabilité environnementale extens	28031	14 ETUDE FAISABILITE EXTE	17617,08	
2031	Etude 8	28301	ETUDE-8-	6697,6	
2031	Etude 5	28031	2031-ETUDE-5-	1720,6	
2031	Amenagement Route du Pont Rose	28031	AMENAGEMENT ROUTE DU PON	4320	864
TOTAL					106 888,63

## CHAPITRE 014 : REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES : 315 980€

Sont inscrits sur ce chapitre les sommes qui sont prélevés pour la commune au titre du FNGIR et du FPRIC.

*Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison*

*des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ». La diminution du prélèvement sur une collectivité devrait par conséquent conduire à un nouveau calcul des prélèvements et versements pour toutes les autres collectivités. Le prélèvement (ou le reversement) étant calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme 2010, le produit d'IFER perçu après 2010 n'a pas d'impact sur le montant déterminé au titre du FNGIR.*

*En outre, en vertu du deuxième alinéa de l'article 40 de la loi no 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, qui précise qu'« à compter de 2014, les montants de la dotation ainsi que du prélèvement ou du reversement [...] correspondent aux montants perçus ou versés en 2013 », les montants des prélèvements (ou reversements) au titre du FNGIR sont désormais figés.*

Pour la commune le montant prélevé est figé à hauteur de 274 680.00€

**FPRIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales**

Ce fonds représente toujours une somme prélevée sur les intercommunalités et les communes considérées comme « favorisées » pour ensuite être reversée à celles considérées comme « défavorisées » Pour 2025, le montant à reverser est estimé à 41 300€

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

<b>RECETTES Section de Fonctionnement</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Propositions 2025</b>
002 - Excédent antérieur reporté	1 633 815,68
013 - Atténuation de charges	0,00
70 - Produits des services	167 234,42
73 - Impôts et Taxes	859 950,00
731- Fiscalité locale	2 389 988,00
74 - Dotations et participations	780 725,00
75 - Autres produits de gestion courante	442 853,00
76 - Produits financiers	0,00
77 - Produits exceptionnels	10 000,00
78 - Provisions	3 319,90
042 - Opérations d'ordre entre section	50 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 337 886,00</b>

**Compte 002 : Résultat de l'exercice antérieur reporté : 1 633 815.68€ (1 732 631.29€ en 2024)**

Cette somme est issue du résultat du Compte Financier Unique 2024  
Pour mémoire :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTALS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses globales	Recettes globales
Résultats antérieurs reportés N-1	230 517,23			1 732 631,29	230 517,23	1 732 631,29
Opérations de l'exercice (au 30.12.2023)	2 174 919,99	1 576 981,00	4 935 531,64	5 975 461,92	7 110 451,63	7 552 442,92
Résultat année	2 174 919,99	1 576 981,00	4 935 531,64	5 975 461,92		
	2 405 437,22			1 039 930,28		1 039 930,28
RESULTATS DE CLOTURE AU	2 405 437,22	1 576 981,00	4 935 531,64	7 708 093,21		
	828 456,22			2 772 561,57		1 944 105,35
Restes à Réaliser	888 455,67	578 166,00				
	310 289,67					
Global	1 138 745,89			2 772 561,57		1 633 815,68

### CHAPITRE 013 : Atténuation de charges 0.00€

Ce chapitre concernait les remboursements par l'assurance de la commune des arrêts maladie des agents titulaires et stagiaires, ainsi que les agents en temps partiel thérapeutique. Depuis le milieu d'année 2024, ces sommes sont versées sur un autre article : 7588.

### CHAPITRE 70 : Produits des services : 167 234.42€

Sont inscrites sur ce chapitre les recettes relatives aux concessions dans les cimetières (3000€), les occupations du domaine public : distributeurs (2000€), les recettes de la restauration scolaire (35 500€), le remboursement de la part du nouveau garde champêtre mutualisé par les communes de Saint Jean de la Rivière et les Moitiers d'Allonne (10 000€), les cabines de plage (27 000€), le remboursement des travaux du littoral sur la commune de Saint Jean de la Rivière (50 000€).

### CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES : 859 950.00€

Inscription sur ce chapitre des Attributions de compensation du Cotentin (737 950€) ainsi que Dotation de Solidarité Communautaire qui est sensée être multipliée par deux cette année (122 000€)

Pour la DSC, le Cotentin a été interrogé pour le montant estimatif :

Bonjour Madame,

Suite à votre demande au sujet de la DSC 2025, je vous apporte les indications suivantes.

En 2024, votre DSC s'est élevée à 83 382 €.

En 2025, l'enveloppe globale de DSC va passer de 5,1 M € à 8,1 M€.

Par conséquent, on peut estimer votre DSC 2025, toutes choses égales par ailleurs, à environ 132 362 €.

Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que la DSC évoluera également en fonction de l'évolution des critères physiques qui servent à la calculer (potentiel fiscal, revenu par habitant et population), ainsi que de l'évolution de vos critères par rapport à ceux des autres communes de l'agglomération.

Les montants définitifs seront présentés au conseil communautaire du 13 novembre.

J'espère avoir répondu à votre demande et reste à votre disposition.

Cordialement,

**Frédéric DUBOST**

Directeur analyse et conseil

2 rue des Bastions

50100 Cherbourg-en-Cotentin

Ligne directe : **02 50 70 11 40**



**Pôle Finances**

Affaire suivie par Sophie CADEL  
Tél. : 02.50.70.11.35  
[gp-dir-ac@cherbourg.fr](mailto:gp-dir-ac@cherbourg.fr)

**Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Cotentin**

à

**Mairie de BARNEVILLE-CARTERET**

Monsieur David LEGOUET  
Maire  
1 Place de la Mairie  
50270 BARNEVILLE-CARTERET

A Cherbourg-en-Cotentin, le 3 décembre 2024

**Objet :** Notification de l'attribution de compensation (AC) provisoire pour 2025

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la préparation de votre budget primitif 2025, et suite au conseil communautaire du 14 novembre, je vous prie de trouver ci-après le montant de l'attribution de compensation provisoire, qui vous sera versée (ou prélevée en cas d'attribution négative) par la communauté d'agglomération du Cotentin.

AC pérenne définitive 2024 en fonctionnement	1 004 487 €
AC libre « Ordures ménagères »	€
Facturation prévisionnelle liée aux services communs auxquels vous adhérez	- 266 537 €
<b>AC PROVISoire EN FONCTIONNEMENT 2025</b>	<b>737 950 €</b>
<b>AC PROVISoire EN INVESTISSEMENT 2025</b>	<b>- 60 674 €</b>

J'attire votre attention sur le caractère provisoire des montants qui vous sont indiqués ci-dessus.

En effet, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dispose d'un délai jusqu'au 30 septembre 2025 pour établir un rapport sur les transferts de compétence, entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Ce rapport devra être validé avant la fin de l'année par les conseils municipaux des communes membres, qui disposeront d'un délai de trois mois, à compter de sa notification, pour l'approuver à la majorité qualifiée. Il indiquera les montants définitifs de l'attribution de compensation.

Les modalités de versement ou de reversement des AC 2025 sont présentées dans la note ci-jointe.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,  
Le Vice-Président aux finances

M. Eric BRIENS

**PJ :** Modalités de versement / reversement des AC 2025

**Nous rencontrer / Nous écrire**

Communauté d'agglomération du Cotentin  
Monsieur le Président  
Hôtel Atlantique – Bd Félix Amiot  
BP 60250  
50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX

[lecotentin.fr](http://lecotentin.fr)

## CHAPITRE 731 : Fiscalité : 2 389 988€

Depuis la comptabilité M57, l'ex chapitre 73 est scindé en deux chapitres : le 73 et le 731.

Le produit des contributions directes sont estimées pour 2025 à 2 074 988 € selon les données transmises par la DGFIP : état 1259 :

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition sans augmentation, le Conseil Municipal devra voter officiellement ces taux, même s'il n'y a pas d'augmentation.

		COMMUNE : 031 BARNEVILLE CARTERET ARRONDISSEMENT : 50 CHERBOURG-EN-COTENTIN TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE VALOGNES	N° 1259 COM (1) <b>TAUX</b> FDL 2025					
<b>ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025</b>								
<b>I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025</b>								
Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7	
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 772 884	43,06	111,97	5 911 000	2 545 277			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	111 152	20,12	115,20	113 700	22 876			
Taxe d'habitation (TH)	5 065 562	8,09	47,20	5 013 000	405 552			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>			
	<b>Total</b>						<b>2 973 705</b>	
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)	
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.								
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (8 décimales)			Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>			
Taxe foncière non bâties (TFNB)								
Taxe d'habitation (TH)	2 973 705 =							
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)							
<b>II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025</b>								
TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			4 078	0	-274 680	-898 717	-1 169 319
<b>III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025</b>								
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025				
		-1 169 319						
				À SAINT-LO	Le 19 MARS 2025	Le	Le	
				HERVE BRABANT	Pour la Direction des Finances publiques,	Pour la Préfecture,	Pour la Commune,	

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Pour le 1259, il convient d'inscrire au 73111, le montant total du produit des contributions directes - l'effet du coefficient correcteur soit 2 973 705-898 717, soit 2 074 988 euros

Sont également inscrites sur le chapitre 731, les recettes des marchés forains, 30 000€ ainsi que les taxes additionnelles aux droits de mutations pour 280 000.00€

En 2024, les taxes additionnelles aux droits de mutations étaient égales à 312 951.00€, la conjoncture invite à la prudence.

## CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 780 725€

La notification de la DGF n'est pas encore parue, mais l'AMF a mis en place son simulateur une somme est inscrite à hauteur de 394 147€ (- 13 800€ par rapport à 2024) , 242 000 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale, 72000€ au titre du solde des subventions AFITF et divers versements. Pour information aucun crédit pour les subventions AFITF en 2025.

## Estimation de la dotation forfaitaire 2025 BARNEVILLE-CARTERET



Le présent outil estime le montant de la dotation forfaitaire que devrait percevoir la commune en 2025.

En 2025, la dotation forfaitaire d'une commune est composée :

- du montant de dotation forfaitaire perçu en 2024;
- d'une part liée à la variation de la population entre 2024 et 2025 : cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population ; la population prise en compte pour ce calcul correspond à la population totale de la commune (population INSEE) auquel s'ajoute, dans le cas général, un habitant par résidence secondaire ; une majoration de population est également prévue pour les communes disposant sur leur territoire d'aires d'accueil de gens du voyage.
- d'un écartement appliqué sur la dotation forfaitaire ; cet écartement concerne les communes dont le niveau de potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil (le potentiel fiscal est un critère mesurant le niveau de ressources de la commune).

Précisions sur l'écartement :

L'écartement prélevé sur la dotation forfaitaire sert à financer les besoins à couvrir à l'intérieur de la DGF. Ces besoins correspondent pour l'essentiel à la hausse annuelle de la Dotation de solidarité rurale (DSR) et de la Dotation de solidarité urbaine (DSU). Le montant d'écartement varie chaque année ; il dépend des besoins à financer et de l'évolution de l'enveloppe nationale de DGF.

En 2024, la DGF des communes a été revalorisée de 290 millions d'euros (M€). Cette revalorisation a financé la quasi-totalité des besoins, permettant de limiter à 25 M€ le montant total d'écartement prélevé sur les communes.

En 2025, la DGF bénéficie d'une revalorisation plus faible (+ 150 M€), qui ne couvre qu'une partie des besoins. Par conséquent, l'écartement prélevé sur les communes est nettement plus élevé en 2025 (114 M€), et entraîne un allourdissement des écartements individuels pour les communes concernées.

Estimation de la dotation forfaitaire 2025 pour : BARNEVILLE-CARTERET						
Dotation forfaitaire notifiée en 2024	+	Estimation de la part liée à la variation de la population	-	Estimation de l'écartement	=	Montant estimé de la dotation forfaitaire
407 029 €	+	- 349 €	-	13 433 €	=	394 147 €
		La population prise en compte pour le calcul de la dotation forfaitaire a diminué de 4 habitants entre 2024 et 2025.		La commune est concernée par l'écartement (son potentiel fiscal est supérieur au seuil déclencheur).		

Cette estimation tient compte des dispositions en vigueur au 1er janvier 2025. En revanche, s'agissant des critères de calcul, l'estimation repose sur des montants dont certains sont actualisés mais dont d'autres sont ceux utilisés pour le calcul de la dotation forfaitaire 2024.

Cet outil gratuit ne peut en aucun cas engager la responsabilité de l'AMF. Toute utilisation à des fins commerciales est strictement interdite.

estimation ref 130059 du 28/03/2025

Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité  
41 quai d'Orsay 75343 Paris Cedex 07

1/1

## CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 442 853 €

### Article 752 :

Une somme de 360 000€ est inscrite pour les revenus des immeubles, y compris le Centre Eugène Godey. Pour 2025, comme précisé sur l'article des mandats annulatifs, une somme de 85 000€ environ a été versée par l'UCPA pour les factures non réglées 2024.

### Article 75 888 : Autres produits divers : 82 853.00€

Une somme de 40 000€ est inscrite pour les recettes diverses 10 000€ et 30 000€ pour les remboursements des salaires des personnels en arrêt maladie ou congés maternité) En 2024, Amandine GUERIN et Cindy BIHEL ont été placées en congé maternité et plusieurs agents ont été en arrêt maladie, l'assurance a pris du retard à rembourser et les sommes vont être perçues en 2025.

Une somme de 42 853€ est inscrite pour le solde du remboursement par l'assurance des réparations dues à la tempête CIARAN, sur production des factures acquittées.

## CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS : 0€

Les sommes inscrites les années précédents correspondaient aux subventions versées par EDF au titre de la convention tripartite signée entre la Caisse d'Épargne, la commune et EDF pour les deux prêts Grand Chantier.

L'EPR étant en service, les subventions EDF ne sont plus versées.

## CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS : 10 000€

Mandats annulés sur exercices antérieurs

### CHAPITRE 78 : Provisions pour créances douteuses : 3 319.90€

Pour les provisions, la commune a constitué au total un montant de provisions de 5121.33 euros. idéalement, il convient de provisionner à 100% toutes les créances de plus de 2 ans, ce qui représente actuellement un montant de 1801.43 euros. Il est donc inscrit une reprise de provision au 7817 de 3319.90€

### CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 50 000€

Travaux en régie.

Lorsque les services interviennent sur le patrimoine communal pour des travaux visant à l'amélioration et à la rénovation de ce dernier, les dépenses y afférentes, salaires des agents et matériaux, sont réglés en section de fonctionnement. En fin d'année, un état de ces travaux est réalisé : heures passées et factures des matériaux, et l'ensemble est inscrit en dépenses de la section d'investissement avant le 31 décembre. Le patrimoine concerné est ainsi valorisé. En contrepartie, une recette est inscrite en fonctionnement à ce chapitre.

### BILAN DU PROJET DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2025

Les recettes sont estimées à 6 337 886.00€ et les dépenses à 4 514 544.86€

Le budget doit être équilibré à l'intérieur de chaque section. La différence entre les recettes et les dépenses, **1 823 341.14 €** sera donc inscrite au chapitre 023 : virement à la section d'investissement et en recette au 021 à la section d'investissement.

<b>RECETTES Section de Fonctionnement</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Propositions 2025</b>
002 - Excédent antérieur reporté	1 633 815,68
013 - Atténuation de charges	0,00
70 - Produits des services	167 234,42
73 - Impôts et Taxes	859 950,00
731- Fiscalité locale	2 389 988,00
74 - Dotations et participations	780 725,00
75 - Autres produits de gestion courante	442 853,00
76 - Produits financiers	0,00
77 - Produits exceptionnels	10 000,00
78 - Provisions	3 319,90
042 - Opérations d'ordre entre section	50 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 337 886,00</b>

<b>DEPENSES Section de Fonctionnement</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Propositions 2025</b>
011 - Charges à caractère général	1 914 706,00
012 - Charges de personnel	1 692 472,41
65 - Autres charges de gestion courante	335 170,00
66 - Charges financières	41 676,28
67 - Charges exceptionnelles	90 000,00
68- Dotations aux provisions	17 651,54
042 - Opérations d'ordre entre section	106 888,63
014 - Reversement GIR	315 980,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 514 544,86</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 823 341,14</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>6 337 886,00</b>

**La proposition de budget 2025 pour la section de fonctionnement s'équilibre donc en recettes et en dépenses à hauteur de 6 337 886.00€**

**Section d'Investissement :**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>Propositions 2025</b>
001 - Solde exécution investissement reporté	828 456,22
16- Remboursement d'emprunts	174 797,52
20 - Immobilisations incorporelles	514 527,91
204 - Subventions d'équipement versées	459 517,93
21 - Immobilisations corporelles	505 264,90
23 - Immobilisations en cours	2 279 324,59
040 - Opération ordres (travaux en régie)	50 000,00
041 - Opérations patrimoniale	384 195,86
<b>TOTAL</b>	<b>5 196 084,93</b>

**Chapitre 001 : Le déficit antérieur reporté est issu du résultat du Compte Administratif 828 456.22€ (pour mémoire : 230 517.23€ en 2024)**

**Détail des dépenses d'investissement proposées :**

Articles	Désignations	RAR 2025	Propositions 2025	Totaux avec RAR
<b>DEPENSES</b>				
001	Déficit antérieur reporté		828 456,22	828 456,22
1641	remboursement capital emprunts		174 797,52	174 797,52
	remboursement anticipé EDF			
<b>TOTAL 16</b>			<b>174 797,52</b>	<b>174 797,52</b>
2031-420	MO Travaux église	7 816,00	6 500,00	14 316,00
2031-420	Mesnil System		1 131,30	1 131,30
2031-151	MO Diagnostic Chapelle Saint Louis	1 200,00	8 800,00	10 000,00
2031-900	MO VRD HLM	3 067,00	15 104,11	18 171,11
2031-900	SPS VRD HLM		1 138,50	1 138,50
2031-930	AMO D2X		30 000,00	30 000,00
2031-930	MO multisites multisports	7 710,00	120 000,00	127 710,00
2031-930	SPS SOCOTEC multisports		2 511,00	2 511,00
2031-930	Mission CT QUALICONSLT		5 790,00	5 790,00
2031-930	Fondouest études de sol		27 900,00	27 900,00
2031-940	MO inge infra VRD village saisonniers	22 170,00		22 170,00
2031-940	SPS Village Saisonnier		1 956,00	1 956,00
2031-920	Architecte MAM		1 500,00	1 500,00
2031-960	MO Espace détente terminus ADM		15 000,00	15 000,00
2031-960	Mesnil System Terminus		2 634,00	2 634,00
2031	Concession d'utilisation du DPM ISL		120 000,00	120 000,00
2031	Divers	34 000,00	30 000,00	64 000,00
2031	BRGM - Etude falaise		48 600,00	48 600,00
<b>TOTAL 2031</b>		<b>75 963,00</b>	<b>438 564,91</b>	<b>514 527,91</b>

2111	Acquisitions		3 000,00	3 000,00
21311	Mairie -travaux divers		5 000,00	5 000,00
21316	Cimetière - Colombarium		26 863,60	26 863,60
21318	Centre Eugène Godey Petit matériel		7 000,00	7 000,00
21318	Maison des Associations calorifugeage tuyaux		10 000,00	10 000,00
21318	Porte antipanique et vitre de séparation Gare Maritime		10 000,00	10 000,00
21318	Projecteur salle douits		3 000,00	3 000,00
21351	Peinture façade la Poste		21 806,88	21 806,88
21351	Volets la Poste		1 500,00	1 500,00
23351	Divers		2 000,00	2 000,00
2145	Littoral - Ganivelles boulevard Maritime		37 219,60	37 219,60
2145	Purge falaise suite étude BRGM		5 000,00	5 000,00
2152	Installation de voirie - Accessibilité		10 000,00	10 000,00
21568	accessoires postes de secours (paddle et petit matériel)		3 000,00	3 000,00
21568	borne incendie		8 000,00	8 000,00
215731	Véhicule Jérôme dvis peugeot		29 150,52	29 150,52
215731	Remorque plateau pour transport tondeuses		2 500,00	2 500,00
215731	Woody Bus		26 692,80	26 692,80
215738	Autre matériel et outillage de voirie divers		15 000,00	15 000,00
215738	Tondeuse autoportée voirie et broyeur (jérôme)		42 000,00	42 000,00
215738	Fontaine à eau centre Eugène Godey		2 000,00	2 000,00
21831	Matériel informatique scolaire		1 000,00	1 000,00
21838	Autre matériel informatique		3 000,00	3 000,00
21841	Mobilier scolaire		5 500,00	5 500,00
2188	Sanitaire Ecologique CAP		46 834,80	46 834,80
2188	Lits pliables PCS et Chaises pôle nautique et divers		8 000,00	8 000,00
2188	Mobilier Urbain et petit matériel (tables et bancs)		5 000,00	5 000,00
2188	Panneaux		11 000,00	11 000,00
2188	Mobilier Pôle nautique tables et chaises		10 000,00	10 000,00
2188	Matériel Mécanique découpeur plasma et scie à ruban		6 000,00	6 000,00
2188	Jeux à changer - dangereux		15 000,00	15 000,00
2188	Divers petit équipement mairie, école (aspirateurs, frigos...)		5 000,00	5 000,00
2188	Chair à prêcher église		18 204,90	18 204,90
2188	Video protection		99 991,80	99 991,80
<b>TOTAL 21</b>			<b>505 264,90</b>	<b>505 264,90</b>
<b>Total 2312</b>				
2313-151	Chapelle Saint Louis restauration	72 932,23		72 932,23
2313-420	Eglise du Bourg : travaux de restauration	98 652,62	314 132,41	412 785,03
2313-930	Projet multisites multisports	35 000,00	315 000,00	350 000,00
2313	Divers		40 000,00	40 000,00
<b>TOTAL 2313</b>		<b>206 584,85</b>	<b>669 132,41</b>	<b>875 717,26</b>

2315-095	Extension réseau Enedis 35 Rue G. le Conquérant		39 613,09	39 613,09
2315-095	EP après effacement réseaux B.plage rue du pré sec, gaieté...		90 915,00	90 915,00
2315-095	EP Divers		20 000,00	20 000,00
2315-128	Rue Lepelletier		41 819,32	41 819,32
2315-128	Av république		43 247,22	43 247,22
2315-128	Surbaissés		7 124,02	7 124,02
2315-128	Réfection parking av République		13 805,04	13 805,04
2315-128	Voie douce rue de Herm		28 111,00	28 111,00
2315-128	Voiries diverses (pourtour église)	73 483,40	70 000,00	143 483,40
2315-900	Viabilisation HLM	217 424,00	10 778,00	228 202,00
2315-960	Aménagement Espace Terminus	107 341,24	377 469,86	484 811,10
2315-960	Avenant Terminus		18 000,00	18 000,00
2315-940	Viabilisation Terrain Logements saisonniers	50 000,00	194 476,14	244 476,14
<b>TOTAL 2315</b>		<b>448 248,64</b>	<b>955 358,69</b>	<b>1 403 607,33</b>
2313-040	Travaux en régie		50 000,00	50 000,00
<b>total 040</b>			<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
41	Intégrations frais études		370 438,72	370 438,72
2315-041	Avance Colas Opération d'ordre		13 757,14	13 757,14
041			<b>384 195,86</b>	<b>384 195,86</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>888 455,67</b>	<b>4 307 629,26</b>	<b>5 196 084,93</b>

### Recettes d'Investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Propositions 2025
<b>001 - Excédent n-1</b>	
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 823 341,14
204 - Produits des cessions	
040 - Opérations d'ordre en section	106 888,63
041 - Opérations patrimoniale	384 195,86
10 - Dotations Fonds divers réserves	1 432 190,89
13 - Subventions d'investissement	1 229 468,41
16- Emprunt	220 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>5 196 084,93</b>

### Chapitre 021 : correspond au chapitre 023 de la section de Fonctionnement, il correspond à l'autofinancement.

Budget 2025		
2025	DEPENSES	RECETTES
F o n c t .	Dépenses : 4 514 544,86 (dont remboursement intérêts de la dette)	Recettes : 6 337 886,00
	Virement à la section d'investissement : <b>1 823 341,14</b>	
	<b>TOTAL : 6 337 886,00</b>	<b>TOTAL : 6 337 886,00</b>
n v e s t	Dépenses : 5 021 287,41 dont 828 456,22 € de déficit investissement reporté	Recettes : 3 372 743,79€
	Remboursement du capital des emprunts 174 797,52€	Virement de la section de fonctionnement : <b>1 823 341,14</b>
	<b>TOTAL : 5 196 084,93</b>	<b>TOTAL : 5 196 084,93</b>

## Détail des propositions de recettes :

Recettes d'investissement				
10222	FCTVA		220 000,00	220 000,00
10226	Taxes d'aménagement		40 000,00	40 000,00
<b>1068</b>	<b>Réserves</b>		<b>1 138 745,89</b>	<b>1 138 745,89</b>
10251	Dons Amis chapelle St Louis		33 445,00	33 445,00
<b>TOTAL 10</b>			<b>1 432 190,89</b>	<b>1 432 190,89</b>
13178	Leader Sanitaire écologique		23 344,80	23 344,80
13178	Leader Woody Bus		16 490,00	16 490,00
13461	DETR Véhicule électrique	10 440,00		10 440,00
13461	DETR Solde Chapelle St Louis	12 816,00		12 816,00
13461	DETR stations multimodales	23 733,00		23 733,00
13461	DETR Plan vélo	64 448,00		64 448,00
13461	DETR Sable cordon dunaire oct 2023	50 005,00		50 005,00
13461	Drac Subvention Eglise	171 884,00		171 884,00
13461	DRAC Fouilles		1 861,00	1 861,00
13461	Fonds Barnier - Etude falaise		24 300,00	24 300,00
13461	ANS Multisports (1/12ème)		42 190,00	42 190,00
13461	FIPD Videoprotection		33 330,38	33 330,38
1322	Region CT3 -voies douces + plan vélo dpt	26 276,00		26 276,00
1322	Région CT Multisports (estimation 1/12ème du montant)		54 475,00	54 475,00
1323	Departement CPS Espace Terminus 164 153 et bonification 32831)		196 984,00	196 984,00
1323	CPS Multisports (estimation 1/12ème du montant)		65 962,00	65 962,00
1323	Département Eglise	64 457,00		64 457,00
1323	Département mobilier église		11 106,00	11 106,00
1328	Fédérations FFT et FFF multisports (1/12)		10 000,00	10 000,00
1328	Sauvegarde de l'Art Français Chapelle		3 000,00	3 000,00
13251	Fonds de concours Voies douces	24 790,00		24 790,00
13251	Fonds de concours Espaces Détente	21 598,00		21 598,00
13251	Fonds de concours chapelle saint louis	18 729,00		18 729,00
13251	Fonds de concours stations multimodales	18 990,00		18 990,00
13251	Fonds de concours église	70 000,00		70 000,00
13251	Fonds de concours espace terminus		80 908,00	80 908,00
13251	Fonds de concours multisports (1/12ème du montant)		60 707,00	60 707,00
13251	Fonds de concours Sanitaire écologique		6 646,00	6 646,00
13251	Fonds de concours Videoprotection		19 998,23	19 998,23
<b>TOTAL 13</b>		<b>578 166,00</b>	<b>651 302,41</b>	<b>1 229 468,41</b>
16	Emprunt			
040	Sorties de bien			
040	Dotations aux amortissements		106 888,63	106 888,63
040	<b>TOTAL 040</b>		<b>106 888,63</b>	<b>106 888,63</b>
<b>238/041</b>	Remboursement avance colas		13 757,14	<b>13 757,14</b>
<b>041</b>	Opérations patrimoniales intégration		370 438,72	370 438,72
041	Opérations patrimoniales		384 195,86	<b>384 195,86</b>
451223	Défense contre la mer			
Total 45				
16	Emprunt		220 000,00	220 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 823 341,14	1 823 341,14
	<b>TOTAUX</b>	<b>578 166,00</b>	<b>4 631 676,07</b>	<b>5 196 084,93</b>

## Synthèses des projets d'investissement :

Restauration Eglise de Barneville Bourg		
Désignation	Entreprise	Montant HT
Maçonnerie	LEFEVRE	331 382,08
Avenant 1	LEFEVRE	8 716,24
Avenant 2	LEFEVRE	32 325,47
Avenant 3 (en signature le 21/10/2024)	LEFEVRE	15 280,50
Avenant 4	LEFEVRE	9 201,04
Avenant 5	LEFEVRE	-3 582,65
Menuiseries	Métiers du Bois	37 765,92
Avenant 1	Métiers du Bois	16 256,34
Avenant 2	Métiers du Bois	17 455,84
Paratonnerre	BIARD ROY	10 547,00
Avenant 1 - Coq	BIARD ROY	1 850,00
Vitreaux	Les Maîtres Verriers Rennais	47 882,84
Avenant n°1 Vitreaux	Les Maîtres Verriers Rennais	5 927,30
Couverture	Eustache couverture	16 779,66
Electricité, chauffage, sonorisation..	Sogelec 50	89 405,00
Maîtrise d'Œuvre	Arnaud PAQUIN	39 947,00
Coordonnateur SPS	Mesnil Système	2 900,00
Avenant coordonnateur SPS	Mesnil Système	576,00
Fouilles Archéologiques	INRAP (toutes tranches)	36 062,20
Chair à prêcher	RATEL	15 170,75
Autel RETABLE	ROUCHET	10 590,00
Changement cadran Eglise	Cornille HAVARD	3 996,00
Mise en conformité électrique des clo	Cornille HAVARD	722,00
<b>TOTAL</b>		<b>747 156,53</b>
TVA		149 431,31
<b>Total TTC</b>		<b>896 587,84</b>
FINANCEMENTS		
Désignation	Financeur	Montant HT
Fonds de concours	COTENTIN	70 000,00
Région MH	DRAC	179 480,00
Département MH	CD 50	67 305,00
Mobilier	DRAC et CD 50	11 106,00
<b>TOTAL subventions</b>		<b>327 891,00</b>
<b>Reste à Charge TTC</b>		<b>568 696,84</b>
<b>FCTVA (N+1)</b>		<b>147 076,27</b>
<b>Reste à charge commune</b>		<b>421 620,57</b>
<b>Emprunt</b>		<b>460 000,00</b>

<b>ESPACE INTERGENERATIONNEL INCLUSIF TERMINUS</b>		
<b>Estimatif</b>		
Désignation	Entreprise	Montant HT
Montant travaux	Colas Lot 1	229 285,72
	Colas Avenant n°1	15 000,00
	Vallois Lot 2	186 661,46
	Vallois Lot3	54 386,04
<b>TOTAL Travaux TTC</b>		<b>485 333,22</b>
Maîtrise d'œuvre	Atelier du Marais	22 949,95
sps		2 195,00
<b>TOTAL</b>		<b>510 478,17</b>
TVA		102 095,63
<b>Total TTC</b>		<b>612 573,80</b>
<b>FINANCEMENTS</b>		
Désignation	Financier	Montant HT
CPS	Département	164 153,00
CPS Bonification	Département	32 831,00
Fonds Concours	Cotentin	80 908,00
<b>TOTAL subventions</b>		<b>277 892,00</b>
<b>Reste à charge TTC</b>		<b>334 681,80</b>
FCTAV (N+1)		100 486,61
<b>Reste à Charge commune</b>		<b>234 195,20</b>

<b>Travaux de restauration de la chapelle Saint Louis</b>		
		Global
		Montant HT
Diagnostic Arnaud PAQUIN Architecte du Patrimoine		
Maçonnerie	LEFEVRE	60 776,85
Souhait Amis de la chapelle		
Mettre la cloche à la volée	Cornille HAVARD	17 226,00
Maçonnerie pour poutres de base	Cornille HAVARD	5 000,00
Restauration des Fonds Baptismaux	ALLAIN-ROUCHET	2 100,00
Couvercle pour Fonds Baptismaux	ALLAIN-ROUCHET	1 100,00
Restauration de 8 croix en pierre	ALLAIN-ROUCHET	2 000,00
Appliques Murales pour valorisation œuvre		
Deux chauffages mobiles		
<b>TOTAL</b>		<b>88 202,85</b>
TVA		17 640,57
<b>Total TTC</b>		<b>105 843,42</b>
<b>FINANCEMENTS</b>		
Désignation	Financier	Montant HT
DETR	Etat	12 816,00
Fonds de concours	Cotentin	18 729,00
Drac et Cd sur mobilier Fonds Baptismaux		1 760,00
<b>TOTAL subventions</b>		<b>33 305,00</b>
<b>Reste à Charge TTC</b>		<b>72 538,42</b>
<b>FCTVA (N+1)</b>		<b>17 358,32</b>
<b>Reste à charge commune (don association)</b>		<b>55 180,10</b>

SANITAIRE ECOLOGIQUE CAP		
Estimatif		
Désignation	Entreprise	Montant HT
Montant fourniture et instal	SANISPHERE	39 029,00
TOTAL Travaux TTC		39 029,00
<b>TOTAL</b>		<b>39 029,00</b>
TVA		7 805,80
<b>Total TTC</b>		<b>46 834,80</b>
FINANCEMENTS		
Désignation	Financier	Montant HT
Leader	Fonds Européens	23 344,80
Fonds Concours	Cotentin	6 646,00
<b>TOTAL subventions</b>		<b>29 990,80</b>
<b>Reste à charge TTC</b>		<b>16 844,00</b>
FCTAV (N+1)		7 682,78
<b>Reste à Charge commune</b>		<b>9 161,22</b>

VIDEOPROTECTION		
Estimatif		
Désignation	Entreprise	Montant HT
Montant fourniture et t	AMP NODICOM	83 325,98
TOTAL Travaux		83 325,98
<b>TOTAL</b>		<b>83 325,98</b>
TVA		16 665,20
<b>Total TTC</b>		<b>99 991,18</b>
FINANCEMENTS		
Désignation	Financier	Montant HT
FIPD	Etat	33 330,38
Fonds Concours	Cotentin	19 998,23
<b>TOTAL subventions</b>		<b>53 328,61</b>
<b>Reste à charge TTC</b>		<b>46 662,57</b>
FCTAV (N+1)		16 402,55
<b>Reste à Charge commune</b>		<b>30 260,01</b>

WOODY BUS		
Estimatif		
Désignation	Entreprise	Montant HT
Montant fourniture	HUMBIRD	20 500,00
TOTAL Travaux		20 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>20 500,00</b>
TVA		4 100,00
<b>Total TTC</b>		<b>24 600,00</b>
FINANCEMENTS		
Désignation	Financier	Montant HT
LEADER	Fonds Européens	16 400,00
<b>WOODY BUS</b>		<b>16 400,00</b>
<b>Reste à charge TTC</b>		<b>8 200,00</b>
FCTAV (N+1)		4 035,38
<b>Reste à Charge commune</b>		<b>4 164,62</b>

PROJET ESPACE MULTISPORTS MULTISITES		
Estimatif		
Désignation	Non retenues - En cours	Montant HT
Montant travaux		
Boulodrome		534 000,00
Tennis couverts		1 008 000,00
Musculation et sanitaires et Local Technique		330 000,00
<b>TOTAL Halle sportive</b>		<b>1 872 000,00</b>
Padel		260 000,00
Dojo et réhabilitation salle existante convivialité		787 000,00
<b>Total DOJO et convivialité</b>		<b>1 047 000,00</b>
Aménagements extérieurs et chminements		70 000,00
Gestion eaux puviales études...		69 000,00
<b>Total projets 1 et 2 :</b>		<b>3 058 000,00</b>
Espace socio éducatif stade		386 350,00
réfection boulodrome extérieur		49 850,00
Réfection Tennis extérieurs carteret		55 250,00
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>3 549 450,00</b>
AMO		59 050,00
Maîtrise d'œuvre		214 245,00
SPS		2 092,50
Contrôleur technique		4 825,00
Etudes de sol		23 250,00
Levés topos		7 030,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 859 942,50</b>
TVA		771 988,50
<b>Total TTC</b>		<b>4 631 931,00</b>
FINANCEMENTS		
Désignation	Financier	Montant HT
Contrat de territoire	Région Normandie	653700
CPS	Département	669 447,00
CPS Bonification	Département	122 101,00
Fonds Concours	Cotentin	728 480,00
Fédération Française Tennis		80 000,00
Fédération Française de Football		40 000,00
ANS	Etat - espérée (20% de la halle spor	655 832,00
<b>TOTAL subventions</b>		<b>2 949 560,00</b>
<b>Reste à charge TTC</b>		<b>1 682 371,00</b>
FCTAV (N+1)		759 821,96
<b>Reste à Charge commune</b>		<b>922 549,04</b>

## BUDGET 2025 LOTISSEMENT COMMUNAL :

SECTION FONCTIONNEMENT				
Compte		CFU		Budget primitif
N°	Libellé	Prévu	Réalisé	Proposition 2025
6015	Terrains à aménager	- €		
		- €		
6045	Achat d'études		9 515,00 €	8 000,00 €
605	Achat matériels, équipements & travaux		124 174,29 €	100 000,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	- €	- €	10,00 €
	65 888 Arrondi de TVA	- €		10,00 €
	65 222 Excédent lotissement			
023	Virement à l'investissement		- €	258 652,69 €
	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			150 652,69 €
	7133 - variation des en-cours de production de bien destok au 01/01			150 652,69 €
	71355 - Variation stocks production de bien			
002	résultat de fonctionnement reporté		- €	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES</b>			<b>517 315,38 €</b>
Compte		CFU		Budget primitif
N°	Libellé	Prévu	Réalisé	Proposition 2024
002	Excédent reporté			0,14 €
	002 - Excédent N-1 reporté			
042	Opération d'ordre de transfert entre section			258 652,69 €
	71355 - Variation stocks production de bien stockage au 31/12			
	7133 - variation des en-cours de production de bien destok au 01/01			258 652,69 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			258 662,55 €
	7015 - Vente terrains aménagés			258 662,55 €
75	Autres produits de gestion courante	- €		
	75 8 - Arrondis de TVA	- €		
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>517 315,38 €</b>

Compte		CFU		Budget primitif
N°	Libellé	Prévu	Réalisé	Proposition 2024
001	Solde d'exécution de l'investissement reporté			150 652,69 €
	001 - Déficit investissement N-1			
1641	annuité d'emprunt en capital			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			258 652,69 €
	3355- Travaux			
	3351 - stockage terrains au 01/01			9 878,40 €
	3354 -stockage études et prestation au 01/01			24 600,00 €
	3355 - stockage travaux au 01/01			224 174,29 €
	33581stockage frais divers au 01/01			
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>409 305,38 €</b>

Compte		CFU		Budget primitif Proposition 2024
N°	Libellé	Prévu	Réalisé	
<b>021</b>	<b>Virement du fonctionnement</b>			258 652,69 €
	021 - Virement du fonctionnement			- €
<b>1641</b>	<b>emprunt</b>			
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			150 652,69 €
	3555 - Terrains aménagés			
	3351 - Déstockage terrains au 01/01			9 878,40 €
	3354 - Déstockage études et prestation au 01/01			16 600,00 €
	3355 - Déstockage travaux au 01/01			124 174,29 €
	33581 Déstockage frais divers au 01/01			
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>		- €	- €	<b>409 305,38 €</b>

## Budget CAMPING – Nomenclature budgétaire M4

### Section de fonctionnement :

compte	Désignation	Totaux
6226	Indemnité comptable	1000
6156	SOCOTEC	1458
<b>11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2458</b>
678	autres charges exceptionnelles	
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements provisions</b>	
6811/042	Dotations amortissements immos corp,	19546
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés</b>	
6951	Impôts sur les bénéfiques	30000
<b>023</b>	<b>Virt section investissement</b>	<b>39796,55</b>
023	Virt section investissement	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues fonctionnement</b>	
022	Dépenses fonctionnement imprévues	
<b>002</b>	<b>Déficit fonctionnement reporté</b>	
002	Déficit fonctionnement reporté	0
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>91 800,55 €</b>

<b>70</b>	<b>Ventes de produits</b>	<b>60000</b>
706	Prestations de service	60000
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	
7474	Subvention exceptionnelle 2024	0
<b>75</b>	<b>Autres produits gestion courante</b>	
<b>002</b>	<b>Excédent fonctionnement reportés</b>	
002	Excédents fonctionnement reportés	31800,55
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>91 800,55 €</b>

Section d'Investissement :

Investissement dépenses		
N° Compte	LIBELLES	TOTAL
001	Déficit reporté	2406,70
2128	éclairage public	69342,55
<b>TOTAL</b>		<b>71 749,25 €</b>
Investissement recettes		
N° Compte	LIBELLES	TOTAL
001	Résultat reporté	0
1068	Affectation	2406,7
1316		
1314	subvention commune	10000
165		
28128/040	Amortissements	1046
2828131/040		18500
021	Vir section fonctionnement	39796,55
<b>TOTAL</b>		<b>71 749,25 €</b>

